

PREMIER TRIMESTRE 2019

Rapport aux actionnaires

Pour la période close le 31 janvier 2019

FAITS SAILLANTS DU PREMIER TRIMESTRE 2019

- Résultat net ajusté ⁽¹⁾ de 44,7 millions \$ et résultat net comme présenté de 40,3 millions \$
- Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté ⁽¹⁾ de 7,3 % et rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires comme présenté de 6,5 %
- Ratio d'efficacité ajusté ⁽¹⁾ de 74,0 % et ratio d'efficacité comme présenté de 76,2 %
- Situation de fonds propres solide
- Gestion prudente des liquidités se traduisant par une réduction annuelle du revenu net d'intérêt estimée à 7,0 millions \$
- Amélioration soutenue de la marge nette d'intérêt, qui s'est établie à 1,80 %
- Solide qualité du crédit, les provisions pour pertes sur créances s'étant établies à 0,12 %
- Phase 1 de la mise en œuvre de notre système bancaire central achevée
- Mesures d'amélioration de l'efficacité entraînant une réduction de l'effectif d'environ 10 %, ou 350 employés, au cours des 12 prochains mois

En millions de dollars canadiens, sauf les données par action et les pourcentages (non audité)	Pour les trimestres clos les		
	31 janvier 2019	31 janvier 2018	Variation
Comme présenté			
Résultat net	40,3 \$	59,7 \$	(33) %
Résultat dilué par action	0,88 \$	1,41 \$	(38) %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	6,5 %	10,8 %	
Ratio d'efficacité	76,2 %	66,5 %	
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	8,9 %	8,6 %	
Base ajustée ⁽¹⁾			
Résultat net ajusté	44,7 \$	63,2 \$	(29) %
Résultat dilué par action ajusté	0,98 \$	1,49 \$	(34) %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté	7,3 %	11,5 %	
Ratio d'efficacité ajusté	74,0 %	64,8 %	

(1) Certaines mesures présentées dans le présent document ne tiennent pas compte de l'effet de certains montants désignés comme étant des éléments d'ajustement et constituent des mesures non conformes aux PCGR. Voir la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et indicateurs clés de performance » pour plus de précisions.

Banque Laurentienne Groupe Financier a déclaré un résultat net de 40,3 millions \$, ou un résultat dilué par action de 0,88 \$, pour le premier trimestre 2019, comparativement à un résultat net de 59,7 millions \$, ou un résultat dilué par action de 1,41 \$, pour le premier trimestre 2018. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires a été de 6,5 % pour le premier trimestre 2019, par rapport à 10,8 % pour le premier trimestre 2018. Sur une base ajustée, le résultat net a totalisé 44,7 millions \$, ou un résultat dilué par action de 0,98 \$, pour le premier trimestre 2019, en baisse respectivement de 29 % et 34 % par rapport à un résultat net de 63,2 millions \$, ou un résultat dilué par action de 1,49 \$, pour le premier trimestre 2018. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté a été de 7,3 % pour le premier trimestre 2019, par rapport à 11,5 % pour la période correspondante de 2018. Les résultats comme présentés pour le premier trimestre 2019 et le premier trimestre 2018 tenaient compte d'éléments d'ajustement, comme il est précisé à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et indicateurs clés de performance ».

François Desjardins, président et chef de la direction, a fait les commentaires suivants sur les faits saillants du premier trimestre 2019 : « Je suis heureux d'annoncer que nous avons terminé avec succès la Phase 1 de la mise en œuvre de notre système bancaire central et maintenant tous les produits de B2B Banque et la plupart des produits des Services aux entreprises sont désormais sur notre nouveau système. Nous bâtissons maintenant sur des bases solides. »

M. Desjardins a ajouté : « Notre performance de ce trimestre a été affectée par les revenus en baisse des marchés des capitaux, néanmoins la direction demeure engagée à rencontrer ses objectifs à moyen terme, et ultimement, à créer de la valeur à long terme pour ses actionnaires. »

M. Desjardins a conclu : « Banque Laurentienne Groupe Financier n'a jamais été dans une meilleure situation financière, en termes de solidité du capital et des liquidités; nous continuons à maintenir nos provisions pour pertes sur créances sous la moyenne de l'industrie, ce qui témoigne de la qualité de notre gestion des risques de souscription et de crédit; et même s'il reste du travail à accomplir, nous n'avons jamais été aussi solides en termes de processus et de technologie. »

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de gestion	2	Gestion du capital.....	13
À propos de Banque Laurentienne Groupe Financier ...	2	Gestion des risques.....	15
Mise en garde concernant les énoncés prospectifs	3	Données financières supplémentaires –	
Faits saillants	4	Résultats trimestriels	19
Mode de présentation	5	Régie d'entreprise et modifications au contrôle	
Mesures non conformes aux PCGR et indicateurs clés		interne à l'égard de l'information financière	19
de performance	5	Méthodes et estimations comptables	19
Perspectives	7	États financiers consolidés résumés intermédiaires	
Analyse des résultats consolidés	9	non audités	20
Situation financière	12	Renseignements aux actionnaires	52

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion présente une analyse, par la direction, de la situation financière de la Banque Laurentienne du Canada au 31 janvier 2019, ainsi que de ses résultats d'exploitation pour le trimestre clos à cette date, comparativement aux périodes correspondantes présentées. Le présent rapport de gestion doit être lu avec les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités au 31 janvier 2019 et pour le trimestre clos à cette date, de même qu'avec le rapport annuel 2018. Le présent rapport de gestion est daté du 26 février 2019. Des renseignements additionnels sur la Banque Laurentienne du Canada, y compris la notice annuelle 2018, sont disponibles sur notre site Web, à l'adresse www.blcgf.ca, et sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, à l'adresse www.sedar.com.

À PROPOS DE BANQUE LAURENTIENNE GROUPE FINANCIER

Fondé en 1846, Banque Laurentienne Groupe Financier est un fournisseur de services financiers diversifiés dont la mission est d'aider ses clients à améliorer leur santé financière. La Banque Laurentienne du Canada et ses entités sont collectivement désignées sous le nom de Banque Laurentienne Groupe Financier (le « Groupe » ou la « Banque »).

Le Groupe emploie plus de 3 500 personnes guidées par les valeurs de proximité, de simplicité et d'honnêteté et offre à ses clients particuliers, commerciaux et institutionnels un vaste éventail de solutions et de services axés sur les conseils. Grâce à ses activités pancanadiennes et à sa présence aux États-Unis, le Groupe est un important joueur dans de nombreux segments de marché.

Le Groupe gère un actif au bilan de 45 milliards \$, de même que des actifs administrés de 29 milliards \$.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Dans ce document, dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou dans d'autres communications, nous pouvons, à l'occasion, formuler des énoncés prospectifs, écrits ou oraux, au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières. Ces énoncés prospectifs incluent, notamment, des énoncés relatifs à notre plan d'affaires et à nos objectifs financiers, y compris des énoncés présentés à la rubrique « Perspectives » de notre rapport annuel 2018. Les énoncés prospectifs formulés dans ce document sont destinés à aider les lecteurs à mieux comprendre notre situation financière et les résultats de nos activités aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et pourraient ne pas être adéquats à d'autres fins. Les énoncés prospectifs sont habituellement marqués par l'emploi du conditionnel et l'usage de mots tels que « perspectives », « croire », « estimer », « prévoir », « projeter », « escompter », « anticiper », « planifier », « pourrait », « devrait », « ferait », ou la forme négative ou des variantes de tels termes, ou une terminologie similaire.

Du fait de leur nature, ces énoncés prospectifs reposent sur des hypothèses et comportent un certain nombre de risques et d'incertitudes d'ordre général et spécifique. Il est donc possible que les prévisions, projections et autres énoncés prospectifs ne se matérialisent pas ou soient inexacts. Quoique nous soyons d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, nous ne pouvons garantir que ces attentes s'avéreront exactes. Les énoncés prospectifs sont fondés sur certaines hypothèses importantes que nous avons posées, notamment à l'égard de nos estimations et des énoncés relatifs à notre plan d'affaires et à nos objectifs financiers, y compris les énoncés présentés à la rubrique « Perspectives » de notre rapport annuel 2018.

Nous déconseillons aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions, étant donné qu'en raison de divers facteurs significatifs, les résultats réels pourraient différer considérablement des opinions, plans, objectifs, attentes, prévisions, estimations et intentions exprimés dans ces énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, entre autres, les changements aux conditions des marchés des capitaux, les changements des politiques monétaire, budgétaire et économique des gouvernements, les variations des taux d'intérêt, les niveaux d'inflation et la conjoncture économique en général, l'évolution des lois et de la réglementation, les changements à l'égard de la concurrence, les modifications apportées aux notes de crédit, la rareté des ressources humaines, l'évolution des relations de travail et l'évolution de l'environnement technologique. De plus, ces facteurs comportent notre capacité de mettre en œuvre notre plan et, notamment, la réorganisation réussie des succursales de services aux particuliers, la modernisation du système bancaire central et l'adoption de l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit.

Enfin, nous prévenons le lecteur que la liste de facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive. Pour de plus amples renseignements sur les risques, incertitudes et hypothèses qui pourraient faire en sorte que nos résultats réels diffèrent des attentes exprimées, les personnes intéressées sont priées de consulter la rubrique « Appétit pour le risque et cadre de gestion des risques » de notre rapport annuel 2018 et les autres documents publics déposés et disponibles sur le site www.sedar.com.

Nous ne nous engageons pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, écrits ou oraux, formulés par nous ou en notre nom, sauf dans la mesure où la réglementation des valeurs mobilières l'exige.

FAITS SAILLANTS

En milliers de dollars canadiens, sauf les données par action et les pourcentages (non audité)	Pour les trimestres clos les				
	31 janvier 2019	31 octobre 2018	Variation	31 janvier 2018	Variation
Résultats d'exploitation					
Revenu total	242 338 \$	255 857 \$	(5) %	267 002 \$	(9) %
Résultat net	40 256 \$	50 801 \$	(21) %	59 747 \$	(33) %
Résultat net ajusté ⁽¹⁾	44 653 \$	54 344 \$	(18) %	63 217 \$	(29) %
Performance opérationnelle					
Résultat dilué par action	0,88 \$	1,13 \$	(22) %	1,41 \$	(38) %
Résultat dilué par action ajusté	0,98 \$	1,22 \$	(20) %	1,49 \$	(34) %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ⁽¹⁾	6,5 %	8,4 %		10,8 %	
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté ⁽¹⁾	7,3 %	9,0 %		11,5 %	
Marge nette d'intérêt	1,80 %	1,77 %		1,77 %	
Ratio d'efficacité	76,2 %	69,0 %		66,5 %	
Ratio d'efficacité ajusté ⁽¹⁾	74,0 %	67,2 %		64,8 %	
Levier d'exploitation	(10,0) %	3,9 %		3,3 %	
Levier d'exploitation ajusté ⁽¹⁾	(9,5) %	3,4 %		(0,8) %	
Situation financière (millions \$)					
Prêts et acceptations	34 103 \$	34 395 \$	(1) %	36 754 \$	(7) %
Actif au bilan	45 120 \$	45 895 \$	(2) %	47 424 \$	(5) %
Dépôts	28 217 \$	28 007 \$	1 %	29 435 \$	(4) %
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ⁽¹⁾	2 253 \$	2 260 \$	— %	2 173 \$	4 %
Principaux inducteurs de croissance (millions \$)					
Prêts aux clients commerciaux	12 312 \$	12 036 \$	2 %	12 329 \$	— %
Prêts hypothécaires résidentiels	16 573 \$	16 986 \$	(2) %	18 570 \$	(11) %
Total des dépôts des clients ⁽²⁾	24 561 \$	24 410 \$	1 %	25 622 \$	(4) %
Ratios de fonds propres réglementaires selon Bâle III					
Ratio des fonds propres de catégorie 1 (CET1) sous forme d'actions ordinaires ⁽³⁾	8,9 %	9,0 %		8,6 %	
Actif pondéré en fonction des risques liés aux CET1 (millions \$)	20 461 \$	20 239 \$		20 677 \$	
Qualité du crédit					
Prêts douteux nets en pourcentage des prêts et des acceptations	0,43 %	0,42 %		0,31 %	
Provisions pour pertes sur créances en pourcentage des prêts et des acceptations moyens	0,12 %	0,20 %		0,13 %	
Renseignements sur les actions ordinaires					
Cours de l'action – Clôture ⁽⁴⁾	44,17 \$	41,56 \$	6 %	53,20 \$	(17) %
Ratio cours / résultat (quatre derniers trimestres)	9,6 x	8,1 x		9,7 x	
Valeur comptable par action	53,41 \$	53,72 \$	(1) %	52,08 \$	3 %
Dividendes déclarés par action	0,65 \$	0,64 \$	2 %	0,63 \$	3 %
Rendement de l'action	5,9 %	6,2 %		4,7 %	
Ratio du dividende versé	73,9 %	56,5 %		44,3 %	
Ratio du dividende versé ajusté ⁽¹⁾	66,1 %	52,6 %		41,7 %	
Autres renseignements					
Nombre d'employés en équivalent temps plein	3 559	3 642		3 771	
Nombre de succursales	92	96		104	
Nombre de guichets automatiques ⁽⁵⁾	213	222		318	

[1] Voir la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et indicateurs clés de performance ».

[2] Y compris les dépôts de particuliers obtenus par l'intermédiaire des succursales et des courtiers et des conseillers indépendants, ainsi que les dépôts d'entreprises.

[3] Calculé au moyen de l'approche standard pour évaluer le risque de crédit et le risque opérationnel.

[4] Cours de clôture à la Bourse de Toronto (TSX).

[5] Grâce à notre partenariat avec le réseau THE EXCHANGE^{MO}, les clients ont accès à plus de 3 600 guichets automatiques au Canada.

MODE DE PRÉSENTATION

L'information financière présentée dans le présent document est fondée sur les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités pour le trimestre clos le 31 janvier 2019, et a été préparée conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et présentées dans le *Manuel de CPA Canada*. Tous les montants sont présentés en dollars canadiens.

MODIFICATIONS APPORTÉES À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Adoption de nouvelles normes comptables

La Banque a adopté l'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9), et l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (IFRS 15), le 1^{er} novembre 2018. L'adoption de l'IFRS 9 s'est traduite par une diminution des capitaux propres de 7,7 millions \$ au 1^{er} novembre 2018, ou une diminution du ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 4 points de base. Comme le permet l'IFRS 9, la Banque n'a pas retraité les montants comparatifs des périodes antérieures. L'adoption de l'IFRS 15 n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque au 1^{er} novembre 2018. Pour de plus amples renseignements sur ces modifications de méthodes comptables et sur l'incidence de leur adoption au 1^{er} novembre 2018, voir les notes 2 et 5 des états financiers consolidés résumés intermédiaires.

MESURES NON CONFORMES AUX PCGR ET INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE

MESURES NON CONFORMES AUX PCGR

La direction utilise à la fois les principes comptables généralement reconnus (PCGR) et des mesures non conformes aux PCGR afin d'évaluer la performance de la Banque. Les résultats préparés conformément aux PCGR sont désignés comme étant des résultats « comme présentés ». Les mesures non conformes aux PCGR présentées dans le présent document sont dites des mesures « ajustées » et ne tiennent pas compte de l'effet de certains montants désignés comme étant des éléments d'ajustement. Les éléments d'ajustement sont liés aux plans de restructuration ainsi qu'à des regroupements d'entreprises et ont été désignés comme tels du fait que, selon la direction, ils ne reflètent pas la performance sous-jacente de ses activités. Les mesures non conformes aux PCGR permettent aux lecteurs de mieux comprendre comment la direction analyse les résultats de la Banque et d'apprécier la performance sous-jacente de ses activités et des tendances connexes. Les mesures non conformes aux PCGR n'ont pas de définition normalisée selon les PCGR et peuvent difficilement être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs.

Le tableau suivant présente les éléments d'ajustement et leur incidence sur les résultats comme présentés.

INCIDENCE DES ÉLÉMENTS D'AJUSTEMENT

En milliers de dollars canadiens, sauf les données par action (non audité)	Pour les trimestres clos les		
	31 janvier 2019	31 octobre 2018	31 janvier 2018
Incidence sur le résultat avant impôts sur le résultat			
Résultat avant impôts sur le résultat comme présenté	46 720 \$	61 325 \$	76 804 \$
Éléments d'ajustement, avant impôts sur le résultat			
Charges de restructuration ⁽¹⁾			
Indemnités de départ	1 347	925	—
Autres charges de restructuration	659	107	918
	2 006	1 032	918
Éléments liés aux regroupements d'entreprises			
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis ⁽²⁾	442	495	653
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions ⁽³⁾	3 433	3 366	2 983
Autres frais liés aux regroupements d'entreprises ⁽⁴⁾	—	—	599
	3 875	3 861	4 235
	5 881	4 893	5 153
Résultat avant impôts sur le résultat ajusté	52 601 \$	66 218 \$	81 957 \$
Incidence sur le résultat net			
Résultat net comme présenté	40 256 \$	50 801 \$	59 747 \$
Éléments d'ajustement, après impôts sur le résultat			
Charges de restructuration ⁽¹⁾			
Indemnités de départ	989	678	—
Autres charges de restructuration	483	78	673
	1 472	756	673
Éléments liés aux regroupements d'entreprises			
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis ⁽²⁾	325	364	480
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions ⁽³⁾	2 600	2 423	1 878
Autres frais liés aux regroupements d'entreprises ⁽⁴⁾	—	—	439
	2 925	2 787	2 797
	4 397	3 543	3 470
Résultat net ajusté	44 653 \$	54 344 \$	63 217 \$
Incidence sur le résultat dilué par action			
Résultat dilué par action comme présenté	0,88 \$	1,13 \$	1,41 \$
Éléments d'ajustement			
Charges de restructuration	0,03	0,02	0,02
Éléments liés aux regroupements d'entreprises	0,07	0,07	0,07
	0,10	0,08	0,09
Résultat dilué par action ajusté ⁽⁵⁾	0,98 \$	1,22 \$	1,49 \$

(1) Les charges de restructuration découlent de l'optimisation de nos activités des Services aux particuliers ainsi que de la réorganisation des activités de courtage de détail effectuée au premier trimestre 2019, et ont trait principalement aux salaires, aux provisions liées à la résiliation de contrats de location, aux frais de communication et aux honoraires professionnels. Les charges de restructuration sont incluses au poste Frais autres que d'intérêt.

(2) L'amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis découle d'un profit non récurrent lié à l'acquisition d'une entreprise en 2012 et est inclus au poste Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis.

(3) L'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions découle d'acquisitions d'entreprises effectuées en 2016 et en 2017 et est inclus au poste Frais autres que d'intérêt.

(4) Les autres frais liés aux regroupements d'entreprises découlent de l'intégration d'une entreprise acquise en 2016 et sont inclus au poste Frais autres que d'intérêt.

(5) L'incidence par action des éléments d'ajustement diffère en raison de l'arrondissement pour les trimestres clos le 31 octobre 2018 et le 31 janvier 2018.

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE

La direction utilise également de nombreux indicateurs financiers pour évaluer la performance. Des renseignements détaillés sur le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires figurent ci-après. Les autres indicateurs de performance, comme la marge nette d'intérêt, le ratio d'efficacité, le levier d'exploitation et le ratio du dividende versé sont définis à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et indicateurs clés de performance » à la page 17 de notre rapport annuel 2018.

Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires

Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires constitue une mesure de rentabilité calculée comme le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la Banque sont définis comme le total de la valeur des actions ordinaires, des résultats non distribués, du cumul des autres éléments du résultat global, compte non tenu des réserves de couvertures de flux de trésorerie, et de la réserve pour rémunération fondée sur des actions. Le tableau ci-après présente des renseignements additionnels sur le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES

En milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages (non audité)	Pour les trimestres clos les		
	31 janvier 2019	31 octobre 2018	31 janvier 2018
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires comme présenté	36 999 \$	47 548 \$	55 468 \$
Éléments d'ajustement, après impôts sur le résultat	4 397	3 543	3 470
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté	41 396 \$	51 091 \$	58 938 \$
Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires	2 251 210 \$	2 253 375 \$	2 034 603 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	6,5 %	8,4 %	10,8 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté	7,3 %	9,0 %	11,5 %

PERSPECTIVES

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

La croissance des principales économies mondiales a ralenti depuis la fin de 2018 et demeure modérée au début de 2019, en partie en raison des tensions commerciales soutenues entre les États-Unis et la Chine et de l'impasse politique que vivent les États-Unis. Toutefois, le dynamisme économique mondial pourrait prendre de la vigueur en 2019 advenant la résolution des tensions commerciales. Alors que progresse le cycle économique et qu'augmentent les pressions inflationnistes, les banques centrales continuent à mettre fin graduellement aux mesures de relance monétaire, contribuant ainsi à la hausse des taux d'intérêt à l'échelle mondiale. Aux États-Unis, après avoir haussé graduellement son taux directeur, la Réserve fédérale devrait dorénavant adopter une position plus conciliante à l'égard de sa politique monétaire, et les marchés financiers n'anticipent plus de nouvelles hausses de taux en 2019.

Au Canada, l'incertitude commerciale a diminué depuis la signature de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) en novembre 2018. Lorsque les préoccupations des marchés quant aux tensions commerciales se seront estompées, les activités de prêts commerciaux attribuables à la hausse des investissements des entreprises devraient s'accélérer. Les contraintes de capacité ainsi que les mesures visant l'amortissement accéléré à l'égard des investissements dans des machines et du matériel annoncées par Ottawa l'automne dernier devraient également stimuler les investissements des entreprises.

L'économie canadienne bénéficie d'un élan positif dans la plupart des secteurs. Les conditions du marché de l'emploi se sont encore embellies récemment, le taux de chômage ayant atteint en janvier 2019 son niveau le plus bas en près de quatre décennies, soit 5,8 %. Par ailleurs, la hausse modérée des salaires a fait contrepoids aux taux d'intérêt plus élevés et a atténué le risque de refinancement auxquels font face les emprunteurs.

Au cours des neuf derniers mois, le marché canadien de l'habitation s'est raffermi après avoir subi les contrecoups des réformes réglementaires mises en œuvre au début de 2018. De plus, le rythme de la construction domiciliaire, avec les logements en copropriété et les logements locatifs en tête, demeure élevé, et suit le rythme de la formation de nouveaux ménages. Ces facteurs favorables, combinés à la solidité du marché de l'emploi et à la faiblesse du taux de chômage, devraient stimuler davantage la croissance de l'économie canadienne.

Compte tenu de la croissance économique supérieure à la tendance et du taux d'inflation qui augmente tranquillement, la Banque du Canada a haussé son taux directeur de 125 points de base depuis le milieu de 2017 et signalé aux marchés qu'elle entendait le faire passer à un niveau neutre. Le taux de financement à un jour cible a été fixé à 1,75 %, son niveau le plus haut depuis la fin de 2008, et le taux de change du dollar canadien avoisine maintenant 0,76 \$ US. Le produit intérieur brut (PIB) réel canadien devrait croître à un rythme respectable de 1,6 % en 2019 et de 1,8 % en 2020 après avoir atteint un taux de croissance d'environ 2,0 % en 2018.

PLAN STRATÉGIQUE

Tel qu'il a été mentionné précédemment, nous continuons d'investir dans nos gens, nos processus et nos technologies. Nous demeurons engagés à mettre en œuvre notre plan stratégique et à réaliser notre objectif ultime : améliorer la performance de la Banque et atteindre un niveau de rentabilité semblable à celui des autres banques canadiennes en 2022, au fur et à mesure que nous récoltons les fruits des initiatives dans le cadre de notre transformation. L'objectif demeure d'améliorer la performance de la Banque et de répondre aux besoins des clients dans le contexte économique et technologique actuel. Nous nous efforçons de devenir une entreprise différente et plus pertinente. Comme il est mentionné ci-après, les changements apportés à nos services bancaires amélioreront également l'efficacité.

Le développement de plateformes de croissance, y compris dans le secteur du financement de stocks et d'équipement, donne déjà des résultats positifs. Ayant achevé la phase 1 de la mise en œuvre de notre système bancaire central en janvier, nous nous concentrons maintenant sur le dernier stade du développement de notre nouvelle offre de services bancaires numériques. Cette nouvelle offre, dont le lancement est prévu d'ici quelques mois, devrait améliorer le financement et contribuer positivement aux résultats de la Banque. Par ailleurs, l'adoption de l'approche fondée sur les notations internes avancée continue de faire l'objet d'investissements et cette dernière, une fois terminée, procurera des avantages importants. Nous travaillons à renforcer nos capacités en matière de sécurité informatique, nos programmes de continuité des affaires ainsi que nos pratiques de gouvernance dans leur ensemble afin que la Banque soit en meilleure position pour générer une croissance.

Tout en nous consacrant pleinement à ces initiatives, nous faisons preuve de prudence dans la gestion des actifs de la Banque et dans le maintien de la confiance des déposants. La qualité de notre crédit demeure solide. En outre, nous maintenons des niveaux de liquidités et de fonds propres beaucoup plus élevés tandis que nous poursuivons notre transformation. Le redéploiement graduel des fonds propres devrait contribuer au redémarrage de la croissance rentable des prêts. Tout en tenant compte des investissements importants requis en vue de réaliser notre transformation, nous demeurons engagés à améliorer l'efficacité de la Banque.

Système bancaire central

Au cours du premier trimestre 2019, nous avons effectué la migration des produits restants de B2B Banque et de la plupart des prêts des Services aux entreprises vers la nouvelle plateforme, ce qui a conclu la phase 1 du programme. Comme il a été mentionné précédemment, la phase 2 visera tous les comptes et produits des Services aux particuliers, ainsi que les quelques produits restants des Services aux entreprises. La date d'achèvement visée pour cette phase sera déterminée lorsque l'incertitude liée au renouvellement de la convention collective, qui est venue à échéance le 31 décembre 2017, sera levée. Pendant la période de transition, nous exploitons en simultanément les plateformes pour nos systèmes bancaires centraux.

Approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit

Nous réalisons également des progrès dans le cadre de notre projet visant à adopter, à la fin de 2020, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit utilisée pour déterminer les exigences de fonds propres réglementaires de la Banque. En outre, nous continuons d'apporter des améliorations en marge des cadres de conformité et de réglementation afin de mieux gérer les risques.

Optimisation des activités des Services aux particuliers

Au cours du premier trimestre 2019, nous avons fusionné quatre autres succursales et avons continué de surveiller l'incidence des fusions de succursales sur notre clientèle de base. La conversion de nos succursales de services aux particuliers à des succursales offrant uniquement des conseils devrait être réalisée progressivement d'ici la fin de 2019. Au fur et à mesure que nous simplifions les activités de détail de la Banque en succursale, nous nous approchons de notre objectif d'être une institution financière renouvelée d'ici 2022. Toutefois, l'incertitude associée au renouvellement de la convention collective pourrait avoir une incidence sur le rythme auquel nous mettons en œuvre notre plan. Sur la base de notre expérience, nous sommes convaincus que ces changements optimiseront notre réseau de succursales et placeront la Banque en meilleure position pour offrir des services à valeur ajoutée aux clients.

MESURES D'EFFICACITÉ

Dans le cadre de notre initiative stratégique visant à optimiser et à simplifier les activités des Services aux particuliers, à la fin de février, nous réitérons notre intention de faire passer toutes les succursales restantes au modèle offrant uniquement des conseils d'ici la fin de l'année. En outre, nous sommes en voie de rationaliser certaines fonctions administratives, liées principalement au soutien aux Services aux particuliers. Dans l'ensemble, ces mesures devraient permettre de réduire l'effectif d'environ 10 %, ou 350 employés, au moyen de l'attrition, du départ anticipé à la retraite et de réductions de postes ciblées au cours des 12 prochains mois. Nous prévoyons que ces mesures permettront de générer des économies de coûts sur une base continue pour améliorer notre efficacité.

ANALYSE DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Les tableaux suivants présentent les résultats consolidés résumés comme présentés et ajustés.

RÉSULTATS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS – COMME PRÉSENTÉS

En milliers de dollars canadiens, sauf les données par action (non audité)	Pour les trimestres clos les		
	31 janvier 2019	31 octobre 2018	31 janvier 2018
Revenu net d'intérêt	172 600 \$	173 152 \$	178 635 \$
Autres revenus	69 738	82 705	88 367
Revenu total	242 338	255 857	267 002
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis	442	495	653
Provisions pour pertes sur créances	10 500	17 600	12 000
Frais autres que d'intérêt	184 676	176 437	177 545
Résultat avant impôts sur le résultat	46 720	61 325	76 804
Impôts sur le résultat	6 464	10 524	17 057
Résultat net	40 256 \$	50 801 \$	59 747 \$
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts connexes	3 257	3 253	4 279
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	36 999 \$	47 548 \$	55 468 \$
Résultat dilué par action	0,88 \$	1,13 \$	1,41 \$

RÉSULTATS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS – AJUSTÉS ⁽¹⁾

En milliers de dollars canadiens, sauf les données par action (non audité)	Pour les trimestres clos les		
	31 janvier 2019	31 octobre 2018	31 janvier 2018
Revenu net d'intérêt	172 600 \$	173 152 \$	178 635 \$
Autres revenus	69 738	82 705	88 367
Revenu total	242 338	255 857	267 002
Provisions pour pertes sur créances	10 500	17 600	12 000
Frais autres que d'intérêt ajustés	179 237	172 039	173 045
Résultat avant impôts sur le résultat ajusté	52 601	66 218	81 957
Impôts sur le résultat ajustés	7 948	11 874	18 740
Résultat net ajusté	44 653 \$	54 344 \$	63 217 \$
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts connexes	3 257	3 253	4 279
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté	41 396 \$	51 091 \$	58 938 \$
Résultat dilué par action ajusté	0,98 \$	1,22 \$	1,49 \$

(1) Voir la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et indicateurs clés de performance ».

TRIMESTRE CLOS LE 31 JANVIER 2019 COMPARATIVEMENT AU TRIMESTRE CLOS LE 31 JANVIER 2018

Le résultat net s'est établi à 40,3 millions \$, ou un résultat dilué par action de 0,88 \$, pour le premier trimestre 2019, comparativement à un résultat net de 59,7 millions \$, ou un résultat dilué par action de 1,41 \$, pour le premier trimestre 2018. Le résultat net ajusté a été de 44,7 millions \$ pour le premier trimestre 2019, en baisse de 29 % par rapport au résultat net ajusté de 63,2 millions \$ pour le premier trimestre 2018, tandis que le résultat dilué par action ajusté s'est établi à 0,98 \$, un recul de 34 % par rapport au résultat dilué par action ajusté de 1,49 \$ au premier trimestre 2018. La diminution du résultat par action par rapport au premier trimestre 2018 est présentée de façon plus détaillée ci-après et tient compte de l'incidence pendant le trimestre complet de l'émission d'actions ordinaires effectuée au début de l'exercice 2018 afin de renforcer les fonds propres.

Revenu total

Le revenu total a diminué de 24,7 millions \$, ou 9 %, pour atteindre 242,3 millions \$ au premier trimestre 2019, comparativement à un revenu total de 267,0 millions \$ au premier trimestre 2018.

Le **revenu net d'intérêt** a diminué de 6,0 millions \$, ou 3 %, pour atteindre 172,6 millions \$ au premier trimestre 2019, comparativement à un revenu net d'intérêt de 178,6 millions \$ au premier trimestre 2018. Le recul s'explique par la diminution des volumes de prêts d'un exercice à l'autre et par la hausse des coûts de financement, en partie contrebalancées par des marges plus élevées sur les prêts aux clients commerciaux résultant des changements apportés à la composition du portefeuille. Comme il a été mentionné précédemment, nous maintenons un niveau de liquidités plus élevé pour soutenir notre plan de transformation. Cette gestion prudente des liquidités se traduit par une réduction annuelle du revenu net d'intérêt estimée à 7,0 millions \$. De surcroît, nous avons haussé graduellement la durée de notre portefeuille de dépôts afin de renforcer la Banque. La marge nette d'intérêt s'est établie à 1,80 % au premier trimestre 2019, soit une hausse de 3 points de base par rapport à la marge du premier trimestre 2018 imputable principalement à la proportion plus importante de prêts aux clients commerciaux à rendement plus élevé.

Les **autres revenus** ont diminué de 18,6 millions \$, ou 21 %, pour atteindre 69,7 millions \$ au premier trimestre 2019, comparativement aux autres revenus de 88,4 millions \$ au premier trimestre 2018. Les frais et commissions sur les activités de courtage ont diminué de 3,6 millions \$ par rapport au premier trimestre 2018, en raison surtout du ralentissement des activités attribuable à la conjoncture défavorable du marché au début de l'exercice. Pour la suite des choses, le portefeuille demeure solide, et les revenus devraient augmenter lorsque les conditions du marché deviendront plus favorables. Les autres revenus liés aux marchés, y compris les profits sur les valeurs mobilières et les revenus de trésorerie et de marchés financiers, ont également été touchés et ont affiché une diminution combinée de 7,3 millions \$ par rapport au premier trimestre 2018. Cette baisse est principalement imputable à la baisse des profits sur les inventaires détenus pour les activités de courtage, ainsi qu'aux moindres profits sur les portefeuilles de trésorerie. Les frais et commissions sur prêts et dépôts ont diminué de 4,4 millions \$ par rapport au premier trimestre 2018, sous l'effet surtout de la baisse des frais de service sur les dépôts et les paiements alors que les clients modifient peu à peu leur comportement bancaire.

Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis

Au premier trimestre 2019, le poste Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis s'est établi à 0,4 million \$, par rapport à 0,7 million \$ au premier trimestre 2018. Voir la note 3.3 des états financiers consolidés annuels 2018 pour de plus amples renseignements.

Provisions pour pertes sur créances

Les provisions pour pertes sur créances du premier trimestre 2019 ont totalisé 10,5 millions \$, comparativement aux provisions de 12,0 millions \$ au premier trimestre 2018. Au cours du trimestre, la Banque a continué à tirer parti de la conjoncture économique toujours favorable, ainsi que de la bonne qualité globale sous-jacente du crédit des portefeuilles de prêts. Voir la rubrique « Gestion des risques » pour de plus amples renseignements.

Frais autres que d'intérêt

Les frais autres que d'intérêt se sont élevés à 184,7 millions \$ au premier trimestre 2019, une hausse de 7,1 millions \$, ou 4 %, par rapport à ceux du premier trimestre 2018. Les frais autres que d'intérêt ajustés ont augmenté de 6,2 millions \$, ou 4 %, pour atteindre 179,2 millions \$ pour le premier trimestre 2019, comparativement à 173,0 millions \$ pour le premier trimestre 2018.

Les **salaires et avantages du personnel** ont reculé de 1,6 million \$, ou 2 %, par rapport à ceux du premier trimestre 2018, pour se fixer à 92,1 millions \$ au premier trimestre 2019, en raison principalement de la diminution des coûts des régimes de retraite et de la baisse de la rémunération liée à la performance.

Les **frais d'occupation de locaux et technologie** ont augmenté de 1,7 million \$, ou 4 %, au premier trimestre 2019 par rapport à ceux du premier trimestre 2018, pour s'établir à 49,0 millions \$, du fait principalement de la hausse des frais de technologie pour exploiter en simultané les plateformes bancaires centrales, ainsi que pour améliorer les niveaux de service et la sécurité des TI sur une base continue. La hausse de la charge d'amortissement liée à la phase 1 achevée de la mise en œuvre du système bancaire central a également contribué à l'augmentation. Le tout a été contrebalancé en partie par la baisse des charges de loyer par suite du déménagement dans le nouveau siège social à Montréal au quatrième trimestre 2018.

Les **autres frais autres que d'intérêt** se sont élevés à 41,5 millions \$ au premier trimestre 2019, une hausse de 6,5 millions \$, ou 18 %, par rapport à ceux du premier trimestre 2018. Cette hausse s'explique essentiellement par la hausse des charges réglementaires, y compris l'accroissement des frais d'assurance-dépôts et d'autres coûts liés à divers projets relatifs à la conformité et au risque lié à la réglementation d'un exercice à l'autre. L'augmentation des honoraires professionnels et des coûts liés aux relations de travail attribuable à la renégociation de la convention collective échue a également contribué à la hausse d'un exercice à l'autre.

Les **charges de restructuration** se sont élevées à 2,0 millions \$ pour le premier trimestre 2019 et comprenaient essentiellement les charges liées à l'optimisation de nos activités des Services aux particuliers et à la réorganisation des activités de courtage de détail effectuée au premier trimestre 2019.

Aucuns **frais liés aux regroupements d'entreprises** n'ont été engagés au premier trimestre 2019, l'intégration des activités de financement d'équipement acquises en 2016 ayant été en grande partie achevée au deuxième trimestre 2018.

Ratio d'efficacité

Au premier trimestre 2019, le ratio d'efficacité ajusté s'est établi à 74,0 %, par rapport à 64,8 % au premier trimestre 2018. Cela s'explique en partie par la baisse des revenus, y compris les revenus liés aux marchés, de même que par l'augmentation des frais autres que d'intérêt. La Banque investit dans sa transformation, de sorte que ce ratio est actuellement influencé par le niveau accru des dépenses. Par conséquent, comme il a été mentionné précédemment, ce ratio devrait demeurer élevé au cours des prochains trimestres. L'exploitation de deux plateformes bancaires centrales, la gestion des questions associées à la renégociation de la convention collective échue et la mise en œuvre des nouvelles exigences réglementaires, comme les IFRS, ainsi que les projets portant sur la lutte contre le blanchiment d'argent et sur les risques liés à la réglementation exigent que des frais additionnels soient engagés. Le levier d'exploitation ajusté a également été négatif d'un exercice à l'autre. Nous ciblons toujours un ratio d'efficacité inférieur à 63 % en 2021, et nous continuons de viser un levier d'exploitation positif.

Le ratio d'efficacité comme présenté s'est établi à 76,2 % pour le premier trimestre 2019, comparativement à 66,5 % pour le premier trimestre 2018, essentiellement pour les mêmes raisons que celles susmentionnées.

Impôts sur le résultat

Pour le trimestre clos le 31 janvier 2019, la charge d'impôts sur le résultat s'est élevée à 6,5 millions \$ et le taux d'imposition effectif s'est établi à 13,8 %. Ce taux d'imposition inférieur au taux prévu par la loi découle principalement de l'imposition réduite des revenus tirés des établissements à l'étranger et des retombées positives des investissements de la Banque dans des valeurs mobilières canadiennes qui génèrent des revenus de dividendes non imposables. Pour le trimestre clos le 31 janvier 2018, la charge d'impôts sur le résultat a été de 17,1 millions \$ et le taux d'imposition effectif, de 22,2 %. Ce taux d'imposition inférieur au taux prévu par la loi découle des mêmes éléments que ceux mentionnés précédemment. Le 22 décembre 2017, le gouvernement américain a adopté une nouvelle législation fiscale exhaustive, qui a apporté des modifications importantes au code fiscal américain. Au premier trimestre 2018, la réduction du taux d'imposition des sociétés adoptée aux États-Unis avait donné lieu à une baisse de 0,5 million \$ de l'actif d'impôt différé net de la Banque aux États-Unis et à l'imputation d'une charge équivalente non récurrente à l'état du résultat. Nous continuons d'évaluer l'incidence de ces nouvelles mesures fiscales sur nos activités aux États-Unis. Le taux d'imposition inférieur pour le premier trimestre 2019, comparativement à celui du premier trimestre 2018, résultait principalement du revenu national proportionnellement inférieur, de même que de la charge non récurrente imputée en 2018.

TRIMESTRE CLOS LE 31 JANVIER 2019 COMPARATIVEMENT AU TRIMESTRE CLOS LE 31 OCTOBRE 2018

Le résultat net s'est établi à 40,3 millions \$, ou un résultat dilué par action de 0,88 \$, pour le premier trimestre 2019, comparativement à un résultat net de 50,8 millions \$, ou un résultat dilué par action de 1,13 \$, pour le quatrième trimestre 2018. Le résultat net ajusté s'est établi à 44,7 millions \$, ou un résultat dilué par action de 0,98 \$, pour le premier trimestre 2019, comparativement à un résultat net ajusté de 54,3 millions \$, ou un résultat dilué par action de 1,22 \$, pour le quatrième trimestre 2018.

Le revenu total a diminué de 13,5 millions \$ pour atteindre 242,3 millions \$ au premier trimestre 2019, comparativement à un revenu total de 255,9 millions \$ pour le trimestre précédent. Le revenu net d'intérêt a diminué de 0,6 million \$ séquentiellement, pour s'établir à 172,6 millions \$, essentiellement en raison du resserrement de l'écart entre le taux préférentiel et les taux des acceptations bancaires. La marge nette d'intérêt s'est établie à 1,80 % au premier trimestre 2019, par rapport à une marge de 1,77 % au quatrième trimestre 2018 en raison surtout de la proportion plus importante de prêts commerciaux à rendement plus élevé.

Les autres revenus ont diminué de 13,0 millions \$, ou 16 %, pour atteindre 69,7 millions \$ au premier trimestre 2019, comparativement aux autres revenus de 82,7 millions \$ au trimestre précédent. Pour le premier trimestre 2019, les autres revenus ont été considérablement influencés par les conditions défavorables du marché, en particulier au cours des deux premiers mois de l'exercice 2019, ce qui s'est traduit par un ralentissement séquentiel des activités et une baisse des profits sur les valeurs mobilières. Les frais et commissions sur les activités de courtage, combinés aux profits nets sur les valeurs mobilières au titre des activités de courtage, ont diminué de 4,9 millions \$. Les revenus de trésorerie et de marchés financiers ont également diminué de 4,2 millions \$. Les frais et commissions sur prêts et dépôts ont diminué de 3,9 millions \$ par rapport au trimestre précédent, surtout en raison de la baisse séquentielle des commissions sur prêts attribuable à l'incidence des pénalités sur les remboursements anticipés de prêts commerciaux de même qu'à la vente de portefeuilles de prêts au quatrième trimestre 2018.

Le poste Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis s'est établi à 0,4 million \$ au premier trimestre 2019, un niveau essentiellement inchangé par rapport à celui du quatrième trimestre 2018. Voir la note 3.3 des états financiers consolidés annuels 2018 pour de plus amples renseignements.

Les provisions pour pertes sur créances du premier trimestre 2019 ont totalisé 10,5 millions \$, en baisse de 7,1 millions \$ comparativement aux provisions de 17,6 millions \$ au quatrième trimestre 2018. Les pertes sur créances au quatrième trimestre 2018 ont été touchées par une perte de 10,0 millions \$ se rapportant à un seul prêt commercial syndiqué.

Les frais autres que d'intérêt ont augmenté de 8,2 millions \$ pour atteindre 184,7 millions \$ au premier trimestre 2019, comparativement à 176,4 millions \$ au quatrième trimestre 2018. Les frais autres que d'intérêt ajustés ont augmenté de 7,2 millions \$ et ont totalisé 179,2 millions \$ au premier trimestre 2019, comparativement à 172,0 millions \$ au quatrième trimestre 2018. L'augmentation s'explique principalement par la hausse des salaires en raison des coûts supplémentaires liés à l'exploitation simultanée des plateformes bancaires centrales, ainsi que des variations saisonnières des provisions pour vacances payées et des charges salariales du gouvernement. Les autres frais ont également contribué à l'augmentation séquentielle.

SITUATION FINANCIÈRE

BILAN RÉSUMÉ

En milliers de dollars canadiens (non audité)	Au 31 janvier 2019	Au 31 octobre 2018
Actif		
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	605 601 \$	490 727 \$
Valeurs mobilières	5 874 552	6 061 144
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	3 345 351	3 652 498
Prêts et acceptations, montant net	34 001 580	34 301 662
Autres actifs	1 293 050	1 388 652
	45 120 134 \$	45 894 683 \$
Passif et capitaux propres		
Dépôts	28 216 542 \$	28 006 572 \$
Autres passifs	6 705 077	7 255 394
Dette liée aux activités de titrisation	7 339 280	7 787 753
Dette subordonnée	348 848	348 762
Capitaux propres	2 510 387	2 496 202
	45 120 134 \$	45 894 683 \$

Au 31 janvier 2019, l'actif total s'élevait à 45,1 milliards \$, une diminution de 0,8 milliard \$ par rapport à l'actif total de 45,9 milliards \$ au 31 octobre 2018. Cette diminution reflète principalement la baisse de 0,4 milliard \$ des liquidités, de 0,3 milliard \$ des prêts et de 0,1 milliard \$ des autres actifs, comme il est mentionné ci-après.

LIQUIDITÉS

Les liquidités se composent de la trésorerie, des dépôts auprès d'autres banques, des valeurs mobilières et des valeurs acquises en vertu de conventions de revente. Au 31 janvier 2019, ces actifs totalisaient 9,8 milliards \$, une diminution de 0,4 milliard \$ par rapport au 31 octobre 2018. De façon générale, nous continuons de gérer avec prudence le niveau de liquidités tandis que nous poursuivons nos diverses initiatives. La Banque dispose de sources de financement bien diversifiées, et le niveau actuel des liquidités est suffisant pour respecter les obligations de celle-ci, dans des conditions tant normales qu'exceptionnelles.

PRÊTS

Les prêts et acceptations bancaires, déduction faite des provisions cumulatives, s'établissaient à 34,0 milliards \$ au 31 janvier 2019, soit une diminution de 0,3 milliard \$ depuis le 31 octobre 2018. Cette diminution reflète la poursuite de l'optimisation de la composition de notre portefeuille afin d'améliorer la position de la Banque, comme les éléments décrits ci-après l'expliquent plus clairement.

Les prêts personnels s'établissaient à 5,2 milliards \$, soit une baisse de 0,2 milliard \$ depuis le 31 octobre 2018, du fait principalement de la réduction continue du portefeuille de prêts à l'investissement qui reflète le comportement des consommateurs, lesquels tentent de diminuer leur endettement.

Les prêts hypothécaires résidentiels s'établissaient à 16,6 milliards \$ au 31 janvier 2019, soit une baisse de 0,4 milliard \$ depuis le 31 octobre 2018. Cette baisse reflète surtout une diminution graduelle de la souscription, étant donné que nous nous concentrons sur les prêts commerciaux à rendement plus élevé afin d'optimiser l'allocation entre nos produits. La diminution a été contrebalancée en partie par l'acquisition des prêts hypothécaires consentis par des tiers dans le cadre de notre programme visant à optimiser le recours aux titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH).

Les prêts commerciaux et les acceptations totalisaient 12,3 milliards \$ au 31 janvier 2019. Au premier trimestre 2019, nous avons enregistré une croissance interne d'environ 381 millions \$, ou 3 % compte non tenu des ventes de prêts, attribuable essentiellement aux volumes de financement de stocks par l'intermédiaire de NCF et aux prêts de financement immobilier. Tel que mentionné précédemment, nous avons vendu des prêts commerciaux à rendement moins élevé totalisant 105 millions \$ au début de l'exercice, ce qui a marqué la fin du réaligement de notre portefeuille de prêts commerciaux. Par conséquent, la valeur du portefeuille de prêts commerciaux a augmenté de 2 %, déduction faite des ventes de prêts, depuis le 31 octobre 2018.

AUTRES ACTIFS

Les autres actifs ont diminué de 0,1 milliard \$ au 31 janvier 2019 par rapport aux autres actifs au 31 octobre 2018, ce qui s'explique essentiellement par une baisse des chèques et autres effets en transit.

PASSIF

Les dépôts ont augmenté de 0,2 milliard \$ par rapport au 31 octobre 2018, pour atteindre 28,2 milliards \$ au 31 janvier 2019. Les dépôts de particuliers ont totalisé 21,4 milliards \$ au 31 janvier 2019, soit 0,4 milliard \$ de plus qu'au 31 octobre 2018, en raison surtout de l'augmentation des dépôts à terme obtenus par l'intermédiaire des courtiers et des conseillers indépendants, et du réseau de succursales. Les dépôts d'entreprises et autres ont diminué de 0,2 milliard \$ depuis le début de l'exercice, pour s'établir à 6,8 milliards \$, essentiellement en raison de l'optimisation de notre financement et compte tenu de la baisse de l'actif total. Les dépôts de particuliers représentaient 76 % du total des dépôts au 31 janvier 2019, par rapport à 75 % au 31 octobre 2018, et ont contribué à notre solide situation de liquidité.

La dette liée aux activités de titrisation a diminué de 0,4 milliard \$ par rapport au 31 octobre 2018 et s'établissait à 7,3 milliards \$ au 31 janvier 2019. Cette diminution découle surtout des échéances de passifs liés au programme des Obligations hypothécaires du Canada, ainsi que des remboursements normaux et de la diminution des souscriptions de nouveaux prêts assurés imputable aux modifications apportées à la réglementation depuis 2017.

CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres s'élevaient à 2 510,4 millions \$ au 31 janvier 2019, comparativement à 2 496,2 millions \$ au 31 octobre 2018. Comme mentionné à la rubrique « Mode de présentation » du présent rapport de gestion, l'adoption de l'IFRS 9 a donné lieu à une diminution de 7,7 millions \$ des capitaux propres au 1^{er} novembre 2018. Cette diminution a été contrebalancée par une augmentation des capitaux propres attribuable à la contribution du résultat net, déduction faite des dividendes déclarés, une hausse du cumul des autres éléments du résultat global ainsi que l'émission d'actions ordinaires en vertu du régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions. Pour de plus amples renseignements, voir l'état de la variation des capitaux propres consolidé.

La valeur comptable par action ordinaire s'établissait à 53,41 \$ au 31 janvier 2019, comparativement à 53,72 \$ au 31 octobre 2018. Au 20 février 2019, 42 190 040 actions ordinaires étaient en circulation.

GESTION DU CAPITAL

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Selon le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF), les banques doivent respecter les ratios d'exigences minimales de fonds propres en fonction du risque fondés sur le dispositif de fonds propres du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), que l'on désigne communément sous le nom de Bâle III. Selon les exigences de la ligne directrice intitulée « Normes de fonds propres » (NFP) du BSIF, les ratios minimums des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total de nos fonds propres sont établis respectivement à 7,0 %, 8,5 % et 10,5 %, compte tenu de la réserve de conservation des fonds propres. Voir la rubrique « Gestion du capital » à la page 39 de notre rapport annuel 2018 pour de plus amples renseignements sur nos fonds propres réglementaires.

Comme l'indique le tableau ci-après, le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio total des fonds propres s'établissaient respectivement à 8,9 %, 10,1 % et 12,2 % au 31 janvier 2019. Ces ratios dépassaient l'ensemble des exigences actuelles.

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

En milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages (non audité)	Au 31 janvier 2019	Au 31 octobre 2018
Fonds propres réglementaires		
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	1 818 530 \$	1 812 007 \$
Fonds propres de catégorie 1	2 062 568 \$	2 056 045 \$
Total des fonds propres	2 488 487 \$	2 472 788 \$
Total de l'actif pondéré en fonction des risques ⁽¹⁾	20 461 367 \$	20 238 803 \$
Ratios des fonds propres réglementaires		
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	8,9 %	9,0 %
Ratio des fonds propres de catégorie 1	10,1 %	10,2 %
Ratio total des fonds propres	12,2 %	12,2 %

(1) Calculé au moyen de l'approche standard pour évaluer le risque de crédit et le risque opérationnel.

Le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires était de 8,9 % au 31 janvier 2019 par rapport à un ratio de 9,0 % au 31 octobre 2018. Comme mentionné précédemment, l'adoption de l'IFRS 9 a donné lieu à une diminution de 4 points de base du ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires au 1^{er} novembre 2018. Au cours du trimestre, nous avons continué de gérer rigoureusement l'accroissement de l'actif de manière à réaliser un équilibre entre la maximisation de la rentabilité de la composition des produits et les expositions pondérées en fonction des risques en vue de maintenir des ratios de fonds propres robustes.

Nouveautés en matière de fonds propres réglementaires

Révisions de l'approche standard pour le risque de crédit

Nous avons recours à l'approche standard pour évaluer les exigences de fonds propres afférentes au risque de crédit et au risque opérationnel. À l'heure actuelle, nos exigences en matière de fonds propres en fonction de l'exposition au risque de crédit selon l'approche standard ne sont pas établies sur la même base que celles des institutions financières canadiennes de plus grande taille qui utilisent essentiellement l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit qui est plus favorable.

Le 7 décembre 2017, le CBCB a publié un document intitulé « Finalisation des réformes réglementaires d'après-crise de Bâle III ». Ce document constitue la finalisation du dispositif de Bâle III par le CBCB et la suite des documents consultatifs du CBCB publiés en 2014 et en 2015. Il complète la phase initiale des réformes de Bâle III réalisées antérieurement par le comité. Un des objectifs principaux des révisions intégrées dans le dispositif est de réduire la variabilité excessive des actifs pondérés en fonction des risques et d'améliorer la comparabilité des ratios de fonds propres des banques. Le nouveau dispositif révisé l'approche standard et améliore le niveau de détails et la sensibilité au risque en modifiant la pondération en fonction des risques associée aux diverses catégories d'actifs. Les révisions comprennent des modifications à l'approche fondée sur les notations internes avancée, en imposant notamment des limites à l'égard de certaines données utilisées pour calculer les exigences de fonds propres et en introduisant un nouveau seuil de sensibilité au risque plus robuste fondé sur les approches standard de Bâle III révisées par le comité, ainsi que des méthodes utilisées pour calculer les fonds propres réglementaires à détenir à l'égard de l'exposition au risque opérationnel. À l'heure actuelle, la direction évalue l'incidence potentielle de l'adoption de ce nouveau dispositif, qui demeure assujettie à la publication par le BSIF de sa ligne directrice connexe.

La mise en œuvre de l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit demeure une de nos initiatives principales qui devrait renforcer notre gestion du risque de crédit, optimiser les fonds propres réglementaires et uniformiser les règles du jeu en matière de souscription de crédit. À ce titre, nous avons l'intention de faire la transition à l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit à la fin de 2020, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation.

RATIO DE LEVIER SELON BÂLE III

Les réformes de Bâle III visant les fonds propres sont venues ajouter une exigence en matière de ratio de levier non fondé sur le risque à titre de mesure supplémentaire des exigences de fonds propres fondées sur le risque. En fonction de la ligne directrice du BSIF relative aux exigences en matière de ratio de levier, les institutions de dépôt fédérales doivent maintenir un ratio de levier selon Bâle III égal ou supérieur à 3 % en tout temps. Le ratio de levier correspond aux fonds propres de catégorie 1 divisés par l'actif non pondéré au bilan et les engagements hors bilan, les dérivés et les opérations de financement par titres, comme il est défini dans les exigences.

Comme il est indiqué dans le tableau qui suit, le ratio de levier s'établissait à 4,5 % au 31 janvier 2019 et dépassait les exigences actuelles.

RATIO DE LEVIER SELON BÂLE III

En milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages (non audité)	Au 31 janvier 2019	Au 31 octobre 2018
Fonds propres de catégorie 1	2 062 568 \$	2 056 045 \$
Total des expositions	46 229 110 \$	46 042 387 \$
Ratio de levier selon Bâle III	4,5 %	4,5 %

DIVIDENDES

Le 19 février 2019, le conseil d'administration a déclaré le dividende régulier sur les diverses séries d'actions privilégiées aux actionnaires inscrits en date du 7 mars 2019.

Le 26 février 2019, le conseil d'administration a annoncé le versement d'un dividende trimestriel de 0,65 \$ par action ordinaire payable le 1^{er} mai 2019 aux actionnaires inscrits en date du 1^{er} avril 2019. Ce dividende trimestriel est en hausse de 3 % par rapport au dividende déclaré il y a un an. Le conseil d'administration a également déterminé que les actions attribuées au titre de notre régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions le seront sous forme d'actions ordinaires émises à même le capital autorisé à un escompte de 2 %.

DIVIDENDES SUR ACTIONS ORDINAIRES ET RATIO DU DIVIDENDE VERSÉ

En dollars canadiens, sauf les ratios du dividende versé (non audité)	Pour les trimestres clos les		
	31 janvier 2019	31 octobre 2018	31 janvier 2018
Dividendes déclarés par action ordinaire	0,65 \$	0,64 \$	0,63 \$
Ratio du dividende versé	73,9 %	56,5 %	44,3 %
Ratio du dividende versé ajusté ⁽¹⁾	66,1 %	52,6 %	41,7 %

(1) Voir la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et indicateurs clés de performance ».

GESTION DES RISQUES

Du fait de la nature de nos activités, nous sommes exposés à divers types de risques. Ces risques sont liés principalement à l'utilisation d'instruments financiers. Afin de gérer ces risques, des mesures de contrôle, telles que des politiques de gestion des risques et diverses limites de risque, ont été mises en œuvre. L'objectif de ces mesures est d'optimiser le ratio rendement/risques dans tous les secteurs opérationnels. Pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « Appétit pour le risque et cadre de gestion des risques » à la page 45 de notre rapport annuel 2018.

RISQUE DE CRÉDIT

Les sections suivantes fournissent des renseignements additionnels sur la qualité du crédit des portefeuilles de prêts.

PROVISIONS POUR PERTES SUR CRÉANCES ⁽¹⁾

En milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages (non audité)	Pour les trimestres clos les		
	31 janvier 2019	31 octobre 2018	31 janvier 2018
Personnels	4 443 \$	4 096 \$	6 970 \$
Hypothécaires résidentiels	(52)	878	1 584
Commerciaux ⁽²⁾	6 109	12 626	3 446
	10 500 \$	17 600 \$	12 000 \$
En pourcentage des prêts et des acceptations moyens	0,12 %	0,20 %	0,13 %

(1) Selon l'IFRS 9 pour le trimestre clos le 31 janvier 2019 et selon l'IAS 39 pour les trimestres clos le 31 octobre 2018 et le 31 janvier 2018.

(2) Comprennent les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Provisions pour pertes sur créances

Les provisions pour pertes sur créances ont diminué de 1,5 million \$ par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent et de 7,1 millions \$ séquentiellement, pour s'établir à 10,5 millions \$ au premier trimestre 2019. Dans l'ensemble, le niveau toujours bas de pertes sur créances témoigne de la bonne qualité sous-jacente du crédit des portefeuilles de prêts.

Le niveau des provisions au premier trimestre 2019 tenait compte de l'incidence des reprises découlant de la réduction des volumes de prêts hypothécaires résidentiels et de prêts personnels, ainsi que de la vente de certains prêts commerciaux au début de l'exercice.

Au premier trimestre, les **pertes sur prêts personnels** ont augmenté de 0,3 million \$ séquentiellement et diminué de 2,5 millions \$ d'un exercice à l'autre, ce qui s'explique principalement par la diminution des charges des portefeuilles de cartes de crédit et de marges de crédit.

Au premier trimestre 2019, les **pertes sur prêts hypothécaires résidentiels** ont reculé de 0,9 million \$ séquentiellement et de 1,6 million \$ d'un exercice à l'autre, du fait en partie de la baisse des volumes de prêts. Le niveau des pertes sur créances demeure historiquement bas et découle des conditions de crédit favorables et des critères de souscription rigoureux.

Les **pertes sur prêts commerciaux** ont diminué de 6,5 millions \$ séquentiellement, attribuable surtout à une perte de 10,0 millions \$ comptabilisée à l'égard d'un seul prêt commercial syndiqué au cours du quatrième trimestre 2018. Les pertes sur prêts des portefeuilles commerciaux ont tendance à fluctuer davantage étant donné que celles-ci peuvent être liées, en partie, à de plus grandes positions isolées. En comparaison du premier trimestre 2018, les pertes sur créances ont augmenté de 2,1 millions \$, ce qui s'explique surtout par une provisions additionnelle de 4,5 millions \$ comptabilisée pour le même prêt identifié au cours du quatrième trimestre 2018.

Le ratio des provisions pour pertes sur créances par rapport aux prêts et acceptations moyens était de 12 points de base pour le premier trimestre 2019. À moyen terme, le ratio de pertes devrait suivre une tendance graduelle à la hausse au fil de l'évolution de la composition du portefeuille de prêts de la Banque.

PRÊTS DÉPRÉCIÉS ⁽¹⁾

En milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages (non audité)	Au 31 janvier 2019	Au 31 octobre 2018
Prêts dépréciés bruts		
Personnels	25 404 \$	19 805 \$
Hypothécaires résidentiels	49 488	37 134
Commerciaux ⁽²⁾	114 694	124 331
	189 586	181 270
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts dépréciés (stade 3)	(41 550)	(38 178)
Prêts dépréciés nets	148 036 \$	143 092 \$
Prêts dépréciés en pourcentage des prêts et des acceptations		
Montant brut	0,56 %	0,53 %
Montant net	0,43 %	0,42 %
Provisions cumulatives pour pertes sur autres prêts		
Stade 1	(29 162) \$	s. o.
Stade 2	(31 032)	s. o.
	(60 194) \$	(54 848) \$

(1) Selon l'IFRS 9 au 31 janvier 2019 et selon l'IAS 39 au 31 octobre 2018.

(2) Comprennent les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Les prêts dépréciés bruts se sont établis à 189,6 millions \$ au 31 janvier 2019, une hausse de 8,3 millions \$, ou 5 %, par rapport au 31 octobre 2018, surtout attribuable à l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9. Selon l'IFRS 9, tous les prêts classés dans le stade 3 du modèle de pertes de crédit attendues sont des prêts dépréciés, y compris 15,0 millions \$ de prêts hypothécaires résidentiels assurés qui n'étaient pas considérés comme dépréciés selon l'IAS 39. Les provisions cumulatives pour pertes sur prêts dépréciés ont augmenté de 3,4 millions \$ depuis le 31 octobre 2018, ce qui s'explique surtout par les ajustements à un seul prêt commercial et à la migration des prêts personnels. Les provisions cumulatives pour pertes sur autres prêts se sont établies à 60,2 millions \$ au 31 janvier 2019, soit 5,3 millions \$ de plus qu'au 31 octobre 2018, du fait essentiellement de l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9. Selon la nouvelle méthode de dépréciation, les pertes de crédit attendues sur des prêts dont le risque de crédit a considérablement augmenté doivent désormais être déterminées au moyen des probabilités de défaillance sur la durée de vie, de sorte que les provisions cumulatives pour prêts personnels et, dans une moindre mesure, pour prêts commerciaux ont augmenté. Cette augmentation a été contrebalancée en partie par une diminution des provisions cumulatives pour pertes sur prêts hypothécaires résidentiels qui reflètent mieux, à l'heure actuelle, les caractéristiques du portefeuille de la Banque. La Banque demeure confortablement provisionnée alors que, dans l'ensemble, les conditions de crédit continuent de soutenir fortement les activités de prêt. De plus, le portefeuille de prêts de la Banque est assorti de garanties adéquates, ce qui réduit les expositions potentielles. Se reporter aux notes 5 et 7 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour de plus amples renseignements.

RISQUE D'ILLIQUIDITÉ ET DE FINANCEMENT

Le risque d'illiquidité et de financement correspond à la possibilité que la Banque ne soit pas en mesure de réunir, au moment approprié et à des conditions raisonnables, les fonds nécessaires pour respecter ses obligations financières. Les obligations financières comprennent les obligations envers les déposants et les fournisseurs, de même que les engagements au titre de prêts, les placements et le nantissement. Le niveau de liquidités et de financement continue d'être approprié aux fins de la mise en œuvre de notre stratégie, de sorte que le risque d'illiquidité et de financement demeure largement dans les limites de notre profil de risque.

La direction effectue un suivi quotidien de ses liquidités et s'assure que les indicateurs de liquidité respectent les limites établies. Elle accorde une attention particulière aux échéances des dépôts et des prêts ainsi qu'à la disponibilité et à la demande de fonds au moment de la planification du financement. Une réserve d'actifs liquides non grevés qui sont immédiatement disponibles est maintenue et constitue notre réserve de liquidités. Cette réserve ne tient pas compte de la disponibilité des facilités de liquidités en cas

d'urgence de la banque centrale. Les besoins sont déterminés en fonction de scénarios évaluant les actifs liquides nécessaires pour couvrir des taux prédéterminés de retrait de financement de gros et de dépôts de particuliers au cours de périodes précises.

La direction maintient un volume stable de dépôts de base en provenance de notre clientèle de particuliers, commerciale et de courtiers, de même que des sources de financement de gros diversifiées. Les limites relatives aux sources de financement font l'objet d'une surveillance par le comité exécutif et le conseil d'administration. Les stratégies de financement comprennent aussi la titrisation de prêts et l'émission de titres de participation ou de titres d'emprunt sur les marchés des capitaux.

Un plan de contingence en matière de liquidités est préparé et examiné régulièrement. Il guide les mesures que nous prenons pour réagir aux crises de liquidité.

La Banque tire parti de sources de dépôts bien diversifiées, y compris des dépôts de particuliers obtenus par l'intermédiaire de notre réseau de succursales et des conseillers et courtiers indépendants. Nous nous appuyons également sur un programme de financement institutionnel bien établi. Ces sources contribuent à la diversification, au renforcement et à la stabilité des liquidités. De plus, compte tenu des conditions du marché actuelles, nous continuons de gérer avec prudence le niveau de nos liquidités et de maintenir un niveau important de liquidités pour respecter nos obligations actuelles et soutenir nos principales initiatives stratégiques.

Exigences réglementaires en matière de liquidité

Nous gérons également les liquidités de la Banque conformément aux mesures de liquidité réglementaires de la ligne directrice exhaustive de portée nationale, intitulée « Normes de liquidité » (LAR), du BSIF. Ces mesures réglementaires comprennent le ratio de liquidité à court terme (LCR) qui prend appui sur le dispositif international de Bâle III relatif à la liquidité du CBCB, et l'outil de surveillance des flux de trésorerie nets cumulatifs conçu par le BSIF. Selon le LCR, les banques sont tenues de détenir un encours d'actifs liquides de haute qualité pour satisfaire aux obligations financières nettes à court terme permettant de surmonter une crise grave d'une période de trente jours.

Au cours du trimestre clos le 31 janvier 2019, la Banque se conformait à la ligne directrice LAR.

Le dispositif de Bâle III relatif à la liquidité susmentionné établit également le ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) comme norme réglementaire minimale. Le NSFR permet de mesurer la proportion d'actifs à long terme qui ont été financés au moyen de financement à long terme stable. Vu l'état d'avancement de la mise en œuvre à l'échelle internationale, le BSIF a déterminé qu'il reportera à janvier 2020 la date cible pour la mise en œuvre du NSFR pour les banques d'importance systémique intérieure (BISI). Nous attendons une confirmation du BSIF en ce qui concerne celles qui ne sont pas des BISI.

Nouvelle version à l'étude de la ligne directrice Normes de liquidité - Consultation publique

Le BSIF s'attend à ce que les institutions de dépôt fédérales élaborent un cadre de gestion du risque d'illiquidité qui leur permet de maintenir des liquidités suffisantes pour faire face à une situation de crise. À l'appui de cet objectif, le BSIF a publié au début de février 2019 une nouvelle version à l'étude de la LAR. La ligne directrice a été modifiée pour assurer que les mesures de liquidités du BSIF demeurent saines et prudentes dans un contexte où certaines sources de financement sont exposées à un plus grand risque de retraits. Le BSIF prévoit mettre en œuvre les modifications proposées le 1^{er} janvier 2020. À l'heure actuelle, la direction évalue l'incidence potentielle de l'adoption de ces modifications, sous réserve de la publication de la ligne directrice révisée par le BSIF.

Échéance des passifs financiers

Le tableau suivant présente un sommaire des échéances contractuelles résiduelles des principaux passifs financiers au 31 janvier 2019 et au 31 octobre 2018. Les montants qui figurent dans le tableau suivant correspondent aux flux de trésorerie contractuels non actualisés des passifs financiers et ne tiennent pas compte des primes, escomptes ou ajustements à la valeur de marché comptabilisés dans la valeur comptable des instruments à la date du bilan.

ÉCHÉANCE DES PASSIFS FINANCIERS

Au 31 janvier 2019

En milliers de dollars canadiens (non audité)	À vue et sur préavis	À terme				Total
		Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Dépôts						
Particuliers	4 451 399 \$	7 327 653 \$	6 964 862 \$	2 589 162 \$	90 237 \$	21 423 313 \$
Entreprises, banques et autres	1 880 372	3 276 262	950 493	745 224	4 968	6 857 319
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert	—	3 097 605	—	—	—	3 097 605
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	—	2 210 839	—	—	—	2 210 839
Dette liée aux activités de titrisation	—	1 569 138	3 604 024	1 794 523	431 391	7 399 076
Dette subordonnée	—	—	—	350 000	—	350 000
Dérivés ⁽¹⁾	—	12 462	13 060	4 825	4 378	34 725
	6 331 771 \$	17 493 959 \$	11 532 439 \$	5 483 734 \$	530 974 \$	41 372 877 \$

(1) Les engagements relatifs à des dérivés ne représentent que les paiements théoriques liés aux dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie et utilisés à des fins de gestion du risque de taux d'intérêt dont la juste valeur nette était négative au 31 janvier 2019 et au 31 octobre 2018.

Au 31 octobre 2018

En milliers de dollars canadiens (non audité)	À vue et sur préavis	À terme			Plus de 5 ans	Total
		Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans		
Dépôts						
Particuliers	4 501 504 \$	7 273 402 \$	6 548 714 \$	2 620 368 \$	102 482 \$	21 046 470 \$
Entreprises, banques et autres	1 999 377	2 965 403	1 372 278	779 743	3 017	7 119 818
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert	—	3 008 666	—	—	—	3 008 666
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	—	2 515 823	—	—	—	2 515 823
Dette liée aux activités de titrisation	—	1 546 129	3 610 838	2 366 379	370 512	7 893 858
Dette subordonnée	—	—	—	350 000	—	350 000
Dérivés ⁽¹⁾	—	24 928	33 135	13 610	6 123	77 796
	6 500 881 \$	17 334 351 \$	11 564 965 \$	6 130 100 \$	482 134 \$	42 012 431 \$

(1) Les engagements relatifs à des dérivés ne représentent que les paiements théoriques liés aux dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie et utilisés à des fins de gestion du risque de taux d'intérêt dont la juste valeur nette était négative au 31 janvier 2019 et au 31 octobre 2018.

Notes de crédit

Le 12 décembre 2018, DBRS a confirmé la note de crédit de la Banque de A (bas) sur les dépôts et la dette de premier rang et la note de R-1 (bas) sur les instruments à court terme. De plus, DBRS a revu la perspective de la note de crédit à long terme pour la faire passer de négative à stable.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond aux pertes financières que peut subir la Banque en raison des fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres qui sous-tendent leur évaluation, notamment les taux d'intérêt, les taux de change ou les cours boursiers. Ce risque est inhérent aux activités de financement, de placement, de négociation et de gestion de l'actif et du passif (GAP) de la Banque.

Les activités de GAP visent à contrôler le risque structurel de taux d'intérêt, qui correspond à l'incidence négative potentielle des fluctuations des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêt et sur la valeur économique du capital de la Banque. La gestion dynamique du risque structurel vise à maximiser la rentabilité de la Banque, tout en préservant la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. Au 31 janvier 2019, l'effet d'une augmentation soudaine et soutenue de 1 % des taux d'intérêt sur la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et sur le revenu net d'intérêt avant impôts se traduisait comme suit :

ANALYSE DE SENSIBILITÉ DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT STRUCTUREL

En milliers de dollars canadiens (non audité)	Au 31 janvier 2019	Au 31 octobre 2018
Incidence d'une augmentation de 1 % des taux d'intérêt		
Augmentation du revenu net d'intérêt avant impôts au cours des 12 prochains mois	5 957 \$	13 548 \$
Diminution de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires [après impôts sur le résultat]	(38 858) \$	(37 671) \$

RISQUE LIÉ AUX RELATIONS DE TRAVAIL

Environ 32 % de nos employés sont représentés par un syndicat et sont couverts par une convention collective qui est venue à échéance le 31 décembre 2017. La majorité de ces employés travaillent dans les succursales de la Banque Laurentienne dans la province de Québec, et certains d'entre eux travaillent au siège social à Montréal. La renégociation de la convention collective échue pourrait entraîner des dépenses plus élevées, ce qui pourrait avoir une incidence importante sur nos activités, nos résultats d'exploitation et notre situation financière. De plus, si nous sommes dans l'incapacité de négocier une convention collective acceptable en temps opportun, une grève des employés syndiqués, un lock-out ou toute autre perturbation du travail pourrait avoir une incidence défavorable sur le service aux clients des Services aux particuliers et les activités et, de surcroît, sur la performance financière.

DONNÉES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES – RÉSULTATS TRIMESTRIELS

En milliers de dollars canadiens, sauf les données par action et les pourcentages (non audité)

	31 janvier 2019	31 octobre 2018	31 juillet 2018	30 avril 2018	31 janvier 2018	31 octobre 2017	31 juillet 2017	30 avril 2017
Revenu net d'intérêt	172 600 \$	173 152 \$	177 013 \$	177 112 \$	178 635 \$	176 220 \$	157 707 \$	150 476 \$
Autres revenus	69 738	82 705	83 651	82 775	88 367	91 748	90 295	88 331
Revenu total	242 338	255 857	260 664	259 887	267 002	267 968	248 002	238 807
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis	442	495	547	601	653	707	766	878
Provisions pour pertes sur créances	10 500	17 600	4 900	9 500	12 000	11 500	6 400	10 100
Frais autres que d'intérêt	184 676	176 437	187 245	175 554	177 545	184 365	168 364	168 934
Résultat avant impôts sur le résultat	46 720	61 325	67 972	74 232	76 804	71 396	72 472	58 895
Impôts sur le résultat	6 464	10 524	13 069	15 037	17 057	12 761	17 674	14 323
Résultat net	40 256 \$	50 801 \$	54 903 \$	59 195 \$	59 747 \$	58 635 \$	54 798 \$	44 572 \$
Résultat par action								
de base	0,88 \$	1,13 \$	1,23 \$	1,34 \$	1,41 \$	1,42 \$	1,48 \$	1,19 \$
dilué	0,88 \$	1,13 \$	1,23 \$	1,34 \$	1,41 \$	1,42 \$	1,48 \$	1,19 \$

RÉGIE D'ENTREPRISE ET MODIFICATIONS AU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

En novembre 2017, nous avons lancé la phase 1 de la mise en œuvre du système bancaire central. Au cours du premier trimestre clos le 31 janvier 2019, nous avons achevé la migration de tous les autres produits financiers de B2B Banque. Nous avons également effectué la migration des prêts hypothécaires commerciaux et des prêts commerciaux à terme. L'évaluation des modifications consécutives apportées au contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF) a confirmé que la conception est adéquate en ce qui concerne l'information financière.

À l'exception des éléments notés précédemment, au cours du premier trimestre clos le 31 janvier 2019, aucune modification au CIIF n'a eu une incidence importante ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur le CIIF.

Le conseil d'administration de la Banque Laurentienne a approuvé ce document avant sa diffusion.

MÉTHODES ET ESTIMATIONS COMPTABLES

Nos principales méthodes et estimations comptables sont présentées aux notes 2 et 3 des états financiers consolidés annuels 2018. Les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités pour le premier trimestre 2019 ont été préparés conformément à ces méthodes comptables, à l'exception des modifications de méthodes comptables décrites à la note 3, liées à l'adoption de l'IFRS 9 et de l'IFRS 15.

Certaines de ces méthodes comptables sont jugées critiques, étant donné qu'elles exigent de la direction qu'elle exerce son jugement pour formuler des estimations particulièrement importantes qui, du fait de leur nature, soulèvent des incertitudes. Les modifications de ces estimations pourraient avoir une incidence considérable sur nos états financiers consolidés. Voir la rubrique « Méthodes et estimations comptables critiques » aux pages 71 à 75 de notre rapport annuel 2018 pour de plus amples renseignements.

MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES À VENIR

À l'exception de l'adoption de l'IFRS 9 et de l'IFRS 15 le 1^{er} novembre 2018, il n'y a eu aucune mise à jour importante des méthodes comptables à venir présentées à la note 4 des états financiers consolidés annuels 2018 et à la rubrique « Modifications de méthodes comptables à venir » aux pages 75 à 78 de notre rapport annuel 2018.



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS

Au 31 janvier 2019 et pour la période close à cette date

TABLE DES MATIÈRES

Bilan consolidé	21
État du résultat consolidé	22
État du résultat global consolidé	23
État de la variation des capitaux propres consolidé	25
État des flux de trésorerie consolidé	27
Notes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités	28
1. Information générale	28
2. Normes de présentation	28
3. Modifications de méthodes comptables à venir au cours de la période	29
4. Modifications de méthodes comptables à venir	34
5. Adoption de nouvelles normes comptables	34
6. Valeurs mobilières	37
7. Prêts et provisions cumulatives pour pertes sur créances	39
8. Titrisation et entités structurées	45
9. Capital-actions	46
10. Rémunération fondée sur des actions	48
11. Avantages postérieurs à l'emploi	49
12. Résultat par action	50
13. Instruments financiers – juste valeur	50
14. Revenu d'intérêt et de dividendes sur valeurs mobilières	50
15. Passifs éventuels	51
16. Charges de restructuration	51
17. Événement subséquent	51

BILAN CONSOLIDÉ (1)

En milliers de dollars canadiens (non audité)	Notes	Au 31 janvier 2019	Au 31 octobre 2018
Actif			
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques		108 139 \$	116 490 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques		497 462	374 237
Valeurs mobilières	6		
Au coût amorti		2 955 948	s. o.
À la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)		2 558 180	s. o.
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG)		360 424	s. o.
Disponibles à la vente		s. o.	2 710 249
Détenues jusqu'à l'échéance		s. o.	655 757
Détenues à des fins de transaction		s. o.	2 695 138
		5 874 552	6 061 144
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente		3 345 351	3 652 498
Prêts	7 et 8		
Personnels		5 218 445	5 372 468
Hypothécaires résidentiels		16 573 276	16 986 338
Commerciaux		12 138 193	11 839 106
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		173 410	196 776
		34 103 324	34 394 688
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts		(101 744)	(93 026)
		34 001 580	34 301 662
Autres			
Dérivés		124 827	94 285
Immobilisations corporelles		79 006	80 961
Logiciels et autres immobilisations incorporelles		375 135	367 345
Goodwill		116 496	116 617
Actif d'impôt différé		34 396	25 437
Autres actifs		563 190	704 007
		1 293 050	1 388 652
		45 120 134 \$	45 894 683 \$
Passif et capitaux propres			
Dépôts			
Particuliers		21 387 186 \$	20 995 453 \$
Entreprises, banques et autres		6 829 356	7 011 119
		28 216 542	28 006 572
Autres			
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert		3 097 605	3 008 666
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat		2 210 839	2 515 823
Acceptations		173 410	196 776
Dérivés		166 921	285 492
Passif d'impôt différé		31 852	19 081
Autres passifs	5	1 024 450	1 229 556
		6 705 077	7 255 394
Dette liée aux activités de titrisation	8	7 339 280	7 787 753
Dette subordonnée		348 848	348 762
Capitaux propres			
Actions privilégiées	9	244 038	244 038
Actions ordinaires	9	1 120 352	1 115 416
Résultats non distribués	5	1 132 718	1 152 470
Cumul des autres éléments du résultat global		12 496	(15 990)
Réserve pour rémunération fondée sur des actions	10	783	268
		2 510 387	2 496 202
		45 120 134 \$	45 894 683 \$

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

(1) Le bilan consolidé au 31 janvier 2019 tient compte de l'adoption de nouvelles normes comptables au 1^{er} novembre 2018. Voir les notes 2 et 5 pour de plus amples renseignements. L'information comparative n'a pas été retraitée.

ÉTAT DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ ⁽¹⁾

En milliers de dollars canadiens, sauf les données par action (non audité)	Notes	Pour les trimestres clos les		
		31 janvier 2019	31 octobre 2018	31 janvier 2018
Revenu d'intérêt				
Prêts		361 538 \$	356 135 \$	340 629 \$
Valeurs mobilières	14	19 480	18 681	13 621
Dépôts auprès de banques		2 121	1 488	551
Autres, incluant les dérivés		10 436	8 276	5 706
		393 575	384 580	360 507
Frais d'intérêt				
Dépôts		158 496	158 290	134 060
Dette liée aux activités de titrisation		42 409	42 449	40 526
Dette subordonnée		3 835	3 835	3 835
Autres		16 235	6 854	3 451
		220 975	211 428	181 872
Revenu net d'intérêt		172 600	173 152	178 635
Autres revenus				
Frais et commissions sur prêts et dépôts		33 718	37 629	38 077
Frais et commissions – activités de courtage		10 021	13 438	13 620
Commissions sur la vente de fonds communs de placement		10 711	11 630	12 229
Frais tirés des comptes d'investissement		4 603	4 508	5 730
Revenus de trésorerie et de marchés financiers		1 621	5 798	5 622
Revenus d'assurance, montant net		3 635	3 701	3 547
Profits (pertes) sur valeurs mobilières – activités de courtage		1 688	3 194	4 966
Autres	7	3 741	2 807	4 576
		69 738	82 705	88 367
Revenu total		242 338	255 857	267 002
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis		442	495	653
Provisions pour pertes sur créances	7	10 500	17 600	12 000
Frais autres que d'intérêt				
Salaires et avantages du personnel	10 et 11	92 089	87 800	93 662
Frais d'occupation de locaux et technologie		49 046	48 358	47 306
Autres		41 535	39 247	35 060
Charges de restructuration	16	2 006	1 032	918
Frais liés aux regroupements d'entreprises		—	—	599
		184 676	176 437	177 545
Résultat avant impôts sur le résultat		46 720	61 325	76 804
Impôts sur le résultat		6 464	10 524	17 057
Résultat net		40 256 \$	50 801 \$	59 747 \$
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts connexes		3 257	3 253	4 279
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires		36 999 \$	47 548 \$	55 468 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers)				
de base		42 114	42 023	39 459
dilué		42 133	42 023	39 459
Résultat par action	12			
de base		0,88 \$	1,13 \$	1,41 \$
dilué		0,88 \$	1,13 \$	1,41 \$
Dividendes déclarés par action				
Actions ordinaires		0,65 \$	0,64 \$	0,63 \$
Actions privilégiées – série 11		— \$	— \$	0,25 \$
Actions privilégiées – série 13		0,27 \$	0,27 \$	0,27 \$
Actions privilégiées – série 15		0,37 \$	0,37 \$	0,37 \$

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

[1] L'état du résultat consolidé pour le trimestre clos le 31 janvier 2019 tient compte de l'adoption de nouvelles normes comptables au 1^{er} novembre 2018. Voir les notes 2 et 5 pour de plus amples renseignements. L'information comparative n'a pas été retraitée.

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ (1)

En milliers de dollars canadiens (non audité)	Pour les trimestres clos les		
	31 janvier 2019	31 octobre 2018	31 janvier 2018
Résultat net	40 256 \$	50 801 \$	59 747 \$
Autres éléments du résultat global, après impôts sur le résultat			
Éléments qui peuvent ultérieurement être reclassés à l'état du résultat			
Variation nette des titres d'emprunt à la JVAERG			
Profits latents nets (pertes latentes nettes) sur les titres d'emprunt à la JVAERG	1 036	s. o.	s. o.
Reclassement en résultat net des (profits nets) pertes nettes sur les titres d'emprunt à la JVAERG	(69)	s. o.	s. o.
	967	s. o.	s. o.
Variation nette des valeurs mobilières disponibles à la vente			
Profits latents nets (pertes latentes nettes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	s. o.	(4 797)	985
Reclassement en résultat net des (profits nets) pertes nettes sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	s. o.	(3 144)	(1 902)
	s. o.	(7 941)	(917)
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	23 984	(5 191)	(2 986)
Écarts de conversion, montant net			
Profits de change latents (pertes de change latentes) sur les investissements dans des établissements à l'étranger, montant net	(963)	4 404	(14 936)
Profits latents (pertes latentes) sur les couvertures des investissements dans des établissements à l'étranger, montant net	(1 910)	(3 341)	7 659
	(2 873)	1 063	(7 277)
	22 078	(12 069)	(11 180)
Éléments qui ne peuvent ultérieurement être reclassés à l'état du résultat			
Profits (pertes) à la réévaluation des régimes d'avantages du personnel	(2 031)	58	5 146
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de capitaux propres désignés à la JVAERG	(13 283)	s. o.	s. o.
	(15 314)	58	5 146
Total des autres éléments du résultat global, après impôts sur le résultat	6 764	(12 011)	(6 034)
Résultat global	47 020 \$	38 790 \$	53 713 \$

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

(1) L'état du résultat global consolidé pour le trimestre clos le 31 janvier 2019 tient compte de l'adoption de nouvelles normes comptables au 1^{er} novembre 2018. Voir les notes 2 et 5 pour de plus amples renseignements. L'information comparative n'a pas été retraitée.

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ (SUITE) ⁽¹⁾

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT — AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Les impôts sur le résultat (le recouvrement) liés à chaque composante des autres éléments du résultat global sont présentés dans le tableau suivant.

En milliers de dollars canadiens (non audité)	Pour les trimestres clos les		
	31 janvier 2019	31 octobre 2018	31 janvier 2018
Variation nette des titres d'emprunt à la JVAERG			
Profits latents nets (pertes latentes nettes) sur les titres d'emprunt à la JVAERG	578 \$	s. o.	s. o.
Reclassement en résultat net des (profits nets) pertes nettes sur les titres d'emprunt à la JVAERG	—	s. o.	s. o.
	578	s. o.	s. o.
Variation nette des valeurs mobilières disponibles à la vente			
Profits latents nets (pertes latentes nettes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	s. o.	(1 670) \$	414 \$
Reclassement en résultat net des profits nets (pertes nettes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	s. o.	(1 732)	(587)
	s. o.	(3 402)	(173)
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	8 673	(1 877)	(1 082)
Écarts de conversion, montant net			
Profits latents (pertes latentes) sur les couvertures des investissements dans des établissements à l'étranger, montant net	—	—	1 183
Réévaluation des profits (pertes) sur les régimes d'avantages du personnel	(736)	22	1 873
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de capitaux propres désignés à la JVAERG	(4 818)	s. o.	s. o.
	3 697 \$	(5 257) \$	1 801 \$

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

[1] L'état du résultat global consolidé pour le trimestre clos le 31 janvier 2019 tient compte de l'adoption de nouvelles normes comptables au 1^{er} novembre 2018. Voir les notes 2 et 5 pour de plus amples renseignements. L'information comparative n'a pas été retraitée.

ÉTAT DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ ⁽¹⁾

En milliers de dollars canadiens (non audité)	Cumul des autres éléments du résultat global								Réserve pour rémunération fondée sur des actions (note 10)	Total des capitaux propres
	Actions privilégiées (note 9)	Actions ordinaires (note 9)	Résultats non distribués	Titres d'emprunt à la JVAERG	Valeurs mobilières disponibles à la vente	Couvertures de flux de trésorerie	Conversion des établissements à l'étranger	Total		
Solde au 31 octobre 2018	244 038 \$	1 115 416 \$	1 152 470 \$	— \$	(8 029) \$	(12 244) \$	4 283 \$	(15 990) \$	268 \$	2 496 202 \$
Incidence de l'adoption de nouvelles normes comptables (notes 2 et 5)			(14 087)	(1 621)	8 029			6 408		(7 679)
Solde au 1 ^{er} novembre 2018	244 038	1 115 416	1 138 383	(1 621)	—	(12 244)	4 283	(9 582)	268	2 488 523
Résultat net			40 256							40 256
Autres éléments du résultat global (après impôts sur le résultat)										
Profits latents nets (pertes latentes nettes) sur les titres d'emprunt à la JVAERG				1 036				1 036		1 036
Reclassement en résultat net des (profits nets) pertes nettes sur les titres d'emprunt à la JVAERG				(69)				(69)		(69)
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie						23 984		23 984		23 984
Profits de change latents (pertes de change latentes) sur les investissements dans des établissements à l'étranger, montant net							(963)	(963)		(963)
Profits latents (pertes latentes) sur les couvertures des investissements dans des établissements à l'étranger, montant net							(1 910)	(1 910)		(1 910)
Profits (pertes) à la réévaluation des régimes d'avantages du personnel			(2 031)							(2 031)
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de capitaux propres désignés à la JVAERG			(13 283)							(13 283)
Résultat global			24 942	967	s. o.	23 984	(2 873)	22 078		47 020
Émission d'actions		4 936								4 936
Rémunération fondée sur des actions									515	515
Dividendes										
Actions privilégiées, y compris les impôts connexes			(3 257)							(3 257)
Actions ordinaires			(27 350)							(27 350)
Solde au 31 janvier 2019	244 038 \$	1 120 352 \$	1 132 718 \$	(654) \$	s. o.	11 740 \$	1 410 \$	12 496 \$	783 \$	2 510 387 \$

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

(1) L'état de la variation des capitaux propres consolidé pour le trimestre clos le 31 janvier 2019 tient compte de l'adoption de nouvelles normes comptables au 1^{er} novembre 2018. Voir les notes 2 et 5 pour de plus amples renseignements. L'information comparative n'a pas été retraitée.

ÉTAT DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ (SUITE)

	Pour le trimestre clos le 31 janvier							Total des capitaux propres
	Cumul des autres éléments du résultat global						Total	
En milliers de dollars canadiens (non audité)	Actions privilégiées (note 9)	Actions ordinaires (note 9)	Résultats non distribués	Valeurs mobilières disponibles à la vente	Couvertures de flux de trésorerie	Conversion des établissements à l'étranger		
Solde au 31 octobre 2017	341 600 \$	953 536 \$	1 035 770 \$	4 849 \$	(7 293) \$	1 948 \$	(496) \$	2 330 410 \$
Résultat net			59 747					59 747
Autres éléments du résultat global (après impôts sur le résultat)								
Profits latents nets (pertes latentes nettes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente				985			985	985
Reclassement en résultat net des (profits nets) pertes nettes sur les valeurs mobilières disponibles à la vente				(1 902)			(1 902)	(1 902)
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie					(2 986)		(2 986)	(2 986)
Profits de change latents (pertes de change latentes) sur les investissements dans des établissements à l'étranger, montant net						(14 936)	(14 936)	(14 936)
Profits latents (pertes latentes) sur les couvertures des investissements dans des établissements à l'étranger, montant net						7 659	7 659	7 659
Profits à la réévaluation des régimes d'avantages du personnel			5 146					5 146
Résultat global			64 893	(917)	(2 986)	(7 277)	(11 180)	53 713
Émission d'actions		145 997						145 997
Rachat d'actions	(97 562)		(2 438)					(100 000)
Dividendes								
Actions privilégiées, y compris les impôts connexes			(4 279)					(4 279)
Actions ordinaires			(24 548)					(24 548)
Solde au 31 janvier 2018	244 038 \$	1 099 533 \$	1 069 398 \$	3 932 \$	(10 279) \$	(5 329) \$	(11 676) \$	2 401 293 \$

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ (1)

En milliers de dollars canadiens (non audité)	Notes	Pour les trimestres clos les		
		31 janvier 2019	31 octobre 2018	31 janvier 2018
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation				
Résultat net		40 256 \$	50 801 \$	59 747 \$
Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation :				
Provisions pour pertes sur créances	7	10 500	17 600	12 000
Profit net sur cession de valeurs mobilières disponibles à la vente	6	n/a	(4 876)	(2 490)
Profit net à la vente de portefeuilles de prêts commerciaux		—	1 061	—
Impôt différé		(1 395)	10 347	(1 046)
Amortissement des immobilisations corporelles		1 763	1 886	1 668
Amortissement des logiciels et autres immobilisations incorporelles		9 473	8 650	8 385
Variation des actifs et des passifs d'exploitation :				
Prêts		185 369	658 850	(68 372)
Acceptations		(23 366)	(194 268)	(14 205)
Valeurs mobilières à la JVRN		163 306	(328 616)	81 633
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente		307 147	(80 003)	(795 245)
Intérêts courus à recevoir		(1 028)	(10 869)	4 876
Actifs dérivés		(30 542)	5 547	(36 003)
Dépôts		209 970	(1 077 963)	504 759
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert		88 939	(132 946)	783 303
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat		(304 984)	350 907	(562 812)
Intérêts courus à payer		(27 579)	25 695	(9 344)
Passifs dérivés		(118 571)	44 886	36 006
Dette liée aux activités de titrisation		(448 473)	(26 836)	12 038
Autres, montant net		(12 819)	53 566	(126 499)
		47 966	(626 581)	(111 601)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Rachat d'actions privilégiées	9	—	—	(100 000)
Produit net de l'émission d'actions ordinaires	9	(4)	(1)	139 223
Dividendes		(26 837)	(23 031)	(21 115)
		(26 841)	(23 032)	18 108
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Variation des valeurs mobilières au coût amorti				
Acquisitions		(958 876)	s. o.	s. o.
Produit à la vente et à l'échéance		1 005 584	s. o.	s. o.
Variations des valeurs mobilières à la JVAERG				
Acquisitions		(238 828)	s. o.	s. o.
Produit à la vente et à l'échéance		198 853	s. o.	s. o.
Variation des valeurs mobilières disponibles à la vente				
Acquisitions		s. o.	(721 349)	(1 279 114)
Produit à la vente et à l'échéance		s. o.	1 248 033	1 440 610
Variation des valeurs détenues jusqu'à l'échéance				
Acquisitions		s. o.	(279 461)	(230 883)
Produit à l'échéance		s. o.	68 347	184 763
Produit de la vente de portefeuilles de prêts commerciaux	7	105 366	327 085	—
Acquisitions d'immobilisations corporelles et de logiciels et autres immobilisations incorporelles		(17 995)	(46 191)	(28 813)
Trésorerie versée pour les regroupements d'entreprises		—	233	—
Variation des dépôts productifs d'intérêts auprès de banques		(123 225)	26 645	29 008
		(29 121)	623 342	115 571
Effet des variations des taux de change sur la trésorerie et les dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques		(355)	624	(1 934)
Variation nette de la trésorerie et des dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques		(8 351)	(25 647)	20 144
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques au début de la période		116 490	142 137	111 978
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques à la fin de la période		108 139 \$	116 490 \$	132 122 \$
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :				
Intérêts versés au cours de la période		240 928 \$	184 605 \$	189 918 \$
Intérêts reçus au cours de la période		383 734 \$	371 935 \$	368 678 \$
Dividendes reçus au cours de la période		3 447 \$	3 157 \$	2 446 \$
Impôts sur le résultat payés au cours de la période		19 179 \$	15 217 \$	34 291 \$

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

(1) L'état des flux de trésorerie consolidé pour le trimestre clos le 31 janvier 2019 tient compte de l'adoption de nouvelles normes comptables au 1^{er} novembre 2018. Voir les notes 2 et 5 pour de plus amples renseignements. L'information comparative n'a pas été retraitée.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS

Tous les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire (non audité)

1. INFORMATION GÉNÉRALE

La Banque Laurentienne du Canada (la Banque) offre des services financiers à ses clients particuliers, commerciaux et institutionnels. La Banque exerce principalement ses activités au Canada et aux États-Unis.

La Banque est la société mère ultime du groupe. La Banque est une banque à charte de l'annexe 1 de la *Loi sur les banques* (Canada) et a son siège social à Montréal, au Canada. Les actions ordinaires de la Banque (symbole boursier : LB) sont inscrites à la Bourse de Toronto.

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités pour la période close le 31 janvier 2019 ont reçu l'approbation du conseil d'administration aux fins de publication le 26 février 2019.

2. NORMES DE PRÉSENTATION

Les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Ces états financiers consolidés ont également été établis conformément à la *Loi sur les banques* qui prévoit que, sauf indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), les états financiers doivent être préparés selon les IFRS.

Les présents états financiers consolidés doivent être lus avec les états financiers consolidés annuels audités pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 préparés selon les IFRS. Les méthodes comptables décrites à la note 3 des états financiers consolidés annuels audités ont été appliquées uniformément pour toutes les périodes présentées dans les présents états financiers, sauf les modifications décrites à la note 3 des présents états financiers consolidés, qui sont appliquées depuis le 1^{er} novembre 2018 par suite de l'adoption par la Banque de l'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9), et de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (IFRS 15). La note 5 des présents états financiers consolidés présente les incidences de l'adoption de nouvelles normes comptables au 1^{er} novembre 2018. Comme le permet l'IFRS 9, la Banque n'a pas retraité les chiffres comparatifs des périodes précédentes. L'adoption de l'IFRS 15 n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque au 1^{er} novembre 2018.

Utilisation d'estimations et de jugement

La préparation des présents états financiers consolidés selon les IFRS exige de la direction des jugements complexes ayant une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs, du résultat net et d'autres informations connexes, tel qu'il est décrit de façon plus approfondie à la note 2 des états financiers consolidés annuels audités. De nouvelles estimations à l'égard de la dépréciation des actifs financiers sont utilisées depuis le 1^{er} novembre 2018 par suite de l'adoption par la Banque de l'IFRS 9, lesquelles sont décrites plus en détail à la note 7 des présents états financiers. La direction a mis en place des contrôles et procédures pour s'assurer que ces estimations sont contrôlées, revues et utilisées uniformément au fil du temps. La direction croit que les estimations de la valeur des actifs et des passifs de la Banque sont appropriées.

3. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES AU COURS DE LA PÉRIODE

Les méthodes comptables ci-après sont appliquées depuis le 1^{er} novembre 2018 par suite de l'adoption de l'IFRS 9 et de l'IFRS 15, qui sont décrites à la note 5. La Banque a choisi de ne pas appliquer les exigences relatives à la comptabilité de couverture selon l'IFRS 9 et de plutôt continuer d'appliquer les exigences selon l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*.

3.1 INSTRUMENTS FINANCIERS

Classement et évaluation des actifs financiers

Au moment de la comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé. Après la comptabilisation initiale, les actifs financiers doivent être évalués : 1) au coût amorti, 2) à la JVAERG ou 3) à la JVRN.

La Banque détermine le classement des titres d'emprunt en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers, ainsi que du modèle économique qu'elle suit pour gérer ces actifs financiers, tel qu'il est décrit ci-dessous. Les instruments de capitaux propres doivent être évalués à la JVRN, sauf si, au moment de la comptabilisation initiale, la Banque a choisi de désigner de façon irrévocable un placement de capitaux propres, détenu à des fins autres que de transaction, comme étant évalué à la JVAERG. Les dérivés doivent être évalués à la JVRN.

Caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

Pour classer les titres d'emprunt, la Banque doit déterminer si les flux de trésorerie contractuels associés au titre d'emprunt correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Le principal correspond généralement à la juste valeur du titre d'emprunt au moment de la comptabilisation initiale. Les intérêts sont constitués d'une contrepartie pour la valeur temps de l'argent, pour le risque de crédit associé au principal restant dû pendant une durée donnée et pour d'autres risques et frais qui se rattachent à un prêt de base, de même que d'une marge. Si la Banque détermine que les flux de trésorerie contractuels associés à un titre d'emprunt ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, le titre d'emprunt doit être classé comme étant évalué à la JVRN.

Appréciation du modèle économique

La Banque établit ses modèles économiques en fonction de l'objectif selon lequel chaque portefeuille d'actifs financiers est géré. Le modèle économique reflète la façon dont la Banque gère ses actifs financiers et la mesure dans laquelle les flux de trésorerie associés à l'actif financier sont générés par la perception des flux de trésorerie contractuels, la vente d'actifs financiers, ou les deux. La Banque établit le modèle économique en fonction de scénarios qu'elle s'attend raisonnablement à voir se concrétiser. La détermination du modèle économique requiert l'exercice du jugement et la prise en considération de tous les éléments probants pertinents disponibles à la date de la détermination.

Un portefeuille d'actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique du type « détention aux fins de la perception » lorsque le principal objectif de la Banque consiste à détenir ces actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, et non de les vendre. Lorsque l'objectif de la Banque est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et par la vente des actifs financiers, le portefeuille d'actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente ». Selon ce type de modèle économique, la perception des flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers sont toutes deux des composantes essentielles à l'atteinte de l'objectif de la Banque à l'égard de ce portefeuille d'actifs financiers. Les actifs financiers sont évalués à la JVRN s'ils ne s'inscrivent ni dans un modèle économique du type « détention aux fins de la perception » ni dans un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente ».

Désignations optionnelles

Selon l'option de la juste valeur, les titres d'emprunt qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception » ou « détention aux fins de la perception et de la vente » peuvent être désignés volontairement et de façon irrévocable comme étant à la JVRN si cette désignation :

- permet d'éliminer ou de réduire sensiblement une disparité de traitement en matière d'évaluation ou de comptabilisation qui, autrement, résulterait du fait que des actifs ou des passifs sont évalués sur des bases différentes, ou que les profits et les pertes sur ces éléments sont comptabilisés sur des bases différentes; ou
- vise un actif ou un passif dont la gestion et l'évaluation du rendement sont fondées sur la juste valeur, en conformité avec une stratégie de gestion des risques ou de placement établie par écrit, et que l'information sur ce groupe d'éléments est communiquée sur cette base aux principaux dirigeants de la Banque; ou
- permet de déterminer avec fiabilité la juste valeur des instruments financiers désignés comme étant à la JVRN.

Au 31 janvier 2019 et au 1^{er} novembre 2018, la Banque n'avait désigné aucun actif financier comme étant à la JVRN.

En outre, il est permis de désigner de façon irrévocable, au moment de la comptabilisation initiale, un instrument de capitaux propres qui n'est ni détenu à des fins de transaction ni à titre de contrepartie éventuelle comptabilisée dans le cadre d'un regroupement d'entreprises comme étant évalué à la JVAERG, sans reclassement ultérieur des profits et des pertes dans le résultat net.

3. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES AU COURS DE LA PÉRIODE (SUITE)

Valeurs mobilières au coût amorti

Les valeurs mobilières au coût amorti comprennent les titres d'emprunt dont les modalités contractuelles donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, et qui s'inscrivent dans un modèle économique du type « détention aux fins de la perception ». Les valeurs mobilières au coût amorti sont initialement comptabilisées à la juste valeur à la date de règlement au bilan consolidé, y compris les coûts de transaction marginaux directs. Par la suite, elles sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des corrections de valeur pour pertes de crédit attendues. Le revenu d'intérêt est comptabilisé à l'état du résultat consolidé au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, y compris l'amortissement des coûts de transaction et des primes ou escomptes sur la durée de vie prévue de la valeur mobilière.

Valeurs mobilières à la JVAERG

Les valeurs mobilières à la JVAERG comprennent : i) les titres d'emprunt dont les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, et qui s'inscrivent dans un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente » et ii) les titres de capitaux propres désignés comme étant à la JVAERG, sans reclassement ultérieur des profits et des pertes dans le résultat net.

La Banque comptabilise initialement les valeurs mobilières à la JVAERG au bilan consolidé à la date de règlement, y compris les coûts de transaction marginaux directs.

En ce qui a trait aux titres d'emprunt à la JVAERG, les profits et les pertes latents sont comptabilisés ultérieurement dans les autres éléments du résultat global, déduction faite des pertes de crédit attendues et des impôts sur le résultat, pourvu qu'ils ne soient pas visés par des instruments financiers dérivés dans le cadre d'une relation de couverture de juste valeur. Lorsque les valeurs sont vendues, les profits ou les pertes réalisés, calculés selon la méthode du coût moyen, sont reclassés dans les revenus de trésorerie et de marchés financiers à l'état du résultat consolidé. Le revenu d'intérêt est comptabilisé à l'état du résultat consolidé au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, y compris l'amortissement des coûts de transaction et des primes ou escomptes sur la durée de vie prévue de la valeur mobilière.

Quant aux titres de capitaux propres désignés comme étant à la JVAERG, les profits et les pertes latents sont présentés ultérieurement dans les autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts sur le résultat, sans reclassement ultérieur des profits et des pertes réalisés dans le résultat net. Les revenus de dividendes liés à ces instruments sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt à l'état du résultat consolidé.

Valeurs mobilières à la JVRN

Les valeurs mobilières à la JVRN comprennent i) les titres d'emprunt dont le modèle économique n'est ni du type « détention aux fins de la perception » ni du type « détention aux fins de la perception et de la vente », ii) les titres d'emprunt dont les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, iii) les titres d'emprunt désignés comme étant à la JVRN selon l'option de la juste valeur, iv) les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction et v) les valeurs mobilières autres que celles désignées comme étant à la JVAERG.

Les valeurs mobilières à la JVRN sont initialement comptabilisées à la juste valeur à la date de règlement au bilan consolidé. Les coûts de transaction et les autres frais associés aux instruments financiers à la JVRN sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Par la suite, ces valeurs mobilières sont évaluées à la juste valeur et les profits et les pertes réalisés et latents sont comptabilisés à l'état du résultat consolidé, dans les revenus de trésorerie et de marchés financiers ou dans les profits (pertes) sur valeurs mobilières au titre des activités de courtage. L'amortissement des primes et escomptes, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, ainsi que le revenu d'intérêt et les revenus de dividendes sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt à l'état du résultat consolidé.

Prêts au coût amorti

Les prêts au coût amorti comprennent les prêts octroyés ou acquis par la Banque qui ne sont pas classés comme étant évalués à la JVRN ou désignés comme étant à la JVRN selon l'option de la juste valeur. Ces prêts sont détenus selon un modèle économique ayant pour objectif de percevoir les flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Les prêts octroyés par la Banque sont comptabilisés à la date de règlement au bilan consolidé. Les prêts sont initialement évalués à la juste valeur, majorée des coûts directement attribuables, et sont par la suite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts sont présentés déduction faite des provisions cumulatives pour pertes sur créances au bilan consolidé.

Prêts à la JVAERG

Les prêts à la JVAERG comprennent les prêts octroyés ou achetés par la Banque qui ne sont pas classés comme étant évalués à la JVRN ou qui ne sont pas désignés comme étant à la JVRN selon l'option de la juste valeur. Ces prêts sont détenus selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente » dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû et de les vendre pour générer un profit. Les prêts octroyés par la Banque sont comptabilisés à la date de règlement au bilan consolidé. Les prêts sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts directement attribuables. Le revenu d'intérêt sur les prêts à la JVAERG est comptabilisé au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif au poste Revenu d'intérêt de l'état du résultat consolidé. Les variations de la juste valeur des prêts classés comme étant à la JVAERG sont présentées, déduction faite des impôts sur le résultat, dans les autres éléments du résultat global. Lorsque les valeurs mobilières sont vendues, les profits ou pertes réalisés sont reclassés dans les autres revenus.

3. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES AU COURS DE LA PÉRIODE (SUITE)

Au 31 janvier 2019 et au 1^{er} novembre 2018, la Banque ne comptait aucun prêt à la JVAERG.

Prêts à la JVRN

Les prêts à la JVRN comprennent les prêts désignés comme étant à la JVRN selon l'option de la juste valeur et les prêts dont les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Ces prêts sont initialement comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé, à l'exclusion des coûts de transaction qui sont comptabilisés au poste Frais et commissions sur prêts et dépôts de l'état du résultat consolidé. Le revenu d'intérêt sur les prêts à la JVRN est comptabilisé dans le revenu d'intérêt à l'état du résultat consolidé. Les variations de la juste valeur des prêts classés comme étant à la JVRN et des prêts désignés comme étant à la JVRN selon l'option de la juste valeur sont comptabilisées au poste Revenus de trésorerie et de marchés financiers.

Au 31 janvier 2019 et au 1^{er} novembre 2018, la Banque ne comptait aucun prêt à la JVRN.

Classement et évaluation des passifs financiers

Au moment de la comptabilisation initiale, tous les passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date de règlement au bilan consolidé. Après la comptabilisation initiale, les passifs financiers doivent être évalués 1) au coût amorti ou 2) à la JVRN.

Passifs financiers au coût amorti

Les passifs financiers au coût amorti comprennent les dépôts, les engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat, les acceptations, la dette subordonnée, la dette liée aux activités de titrisation et les autres passifs. Les passifs financiers au coût amorti sont initialement comptabilisés à la juste valeur, y compris les coûts de transaction, et sont par la suite évalués au coût amorti. Les frais d'intérêt sur les passifs financiers au coût amorti sont comptabilisés à l'état du résultat consolidé au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Passifs financiers à la JVRN

Les passifs financiers à la JVRN sont composés des instruments financiers détenus à des fins de transaction, y compris les engagements au titre des valeurs vendues à découvert, les dérivés non désignés à titre de couverture et les passifs financiers désignés par la Banque comme étant à la JVRN à la comptabilisation initiale selon l'option de la juste valeur. Les passifs financiers à la JVRN sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de règlement au bilan consolidé. Ces instruments financiers sont par la suite réévalués à la juste valeur, et les profits et les pertes réalisés et latents sont immédiatement comptabilisés à l'état du résultat consolidé au poste Revenus de trésorerie et de marchés financiers ou Profits (pertes) sur valeurs mobilières – activités de courtage de l'état du résultat consolidé. Pour les passifs financiers désignés par la Banque comme étant à la JVRN selon l'option de la juste valeur, les variations de la juste valeur attribuables aux variations de son risque de crédit propre sont présentées dans les autres éléments du résultat global plutôt que dans l'état du résultat consolidé, à moins que cela ne crée une disparité. Les frais d'intérêt payés sont comptabilisés à l'état du résultat consolidé. Les coûts de transaction et autres frais associés aux instruments financiers à la JVRN sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Au 31 janvier 2019 et au 1^{er} novembre 2018, la Banque n'avait désigné aucun passif comme étant à la JVRN.

Reclassement des actifs financiers et des passifs financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, à l'exception des actifs financiers pour lesquels la Banque change de modèle économique pour les gérer. Le reclassement est appliqué de manière prospective à compter de la date de reclassement. Ces reclassements d'actifs financiers devraient, en principe, être rares.

Dépréciation des actifs financiers

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Banque applique une méthode de dépréciation en trois stades pour évaluer les pertes de crédit attendues sur tous les titres d'emprunt évalués au coût amorti ou à la JVAERG, sur les engagements de prêt et les garanties financières qui ne sont pas évalués à la juste valeur et sur les créances au titre des contrats de location. Le modèle de pertes de crédit attendues intègre des données prospectives. L'évaluation des pertes de crédit attendues effectuée à chaque période de présentation de l'information financière tient compte des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions d'événements et de la conjoncture économique à venir.

Au cours des périodes ultérieures, si le risque de crédit de l'instrument financier diminue de sorte qu'il n'y a plus d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, le modèle des pertes de crédit attendues exige que la correction de valeur soit ramenée au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. Lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés sont survenus après la comptabilisation initiale, l'actif financier est considéré comme s'étant déprécié et passe au stade 3, et une provision cumulative correspondant aux pertes attendues pour la durée de vie continue d'être comptabilisée, ou l'actif financier est radié. Le revenu d'intérêt est calculé sur la valeur comptable brute des actifs financiers classés au stade 1 et au stade 2, et sur la valeur comptable nette des actifs financiers classés au stade 3.

En ce qui a trait aux comptes débiteurs, la Banque applique une méthode de dépréciation simplifiée qui ne suit pas l'évolution du risque de crédit, mais comptabilise plutôt une provision cumulative sur la base des pertes de crédit attendues sur la durée de vie chaque date de clôture à compter de la date de la comptabilisation initiale.

3. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES AU COURS DE LA PÉRIODE (SUITE)

Évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit

Afin de déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit, la Banque utilise un système interne de notation de crédit et des notations de risque externes. Pour évaluer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit que comporte un instrument financier, la probabilité de défaillance (PD) pour les 12 mois à venir à la date de clôture est comparée à la PD pour les 12 mois à venir à la date de comptabilisation initiale, et les informations indicatives raisonnables et justifiables d'augmentations importantes du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale sont prises en compte. La Banque inclut des seuils relatifs et absolus dans la définition d'augmentation importante du risque de crédit et un filet de sécurité lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Tous les instruments financiers dont les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours passent au stade 2, même si d'autres mesures n'indiquent pas une augmentation importante du risque de crédit. L'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit requiert l'exercice d'une part importante de jugement.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues correspondent à la pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances de flux de trésorerie attendus sur la durée de vie attendue restante de l'instrument financier et tiennent compte des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions d'événements et de la conjoncture économique à venir. L'estimation et l'utilisation des informations prospectives requièrent l'exercice d'une part importante de jugement. L'insuffisance de flux de trésorerie s'entend de la différence entre les flux de trésorerie contractuels dus à la Banque et les flux de trésorerie que la Banque s'attend à recevoir.

L'évaluation des pertes de crédit attendues repose principalement sur le produit de la PD, la perte en cas de défaillance (PED) et l'exposition en cas de défaillance (ECD) de l'instrument. Le calcul des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9 s'appuie, le cas échéant, sur les paramètres du modèle de risque de crédit utilisé par la Banque pour le calcul des provisions cumulatives collectives selon l'IAS 39, notamment la PD, la PED et l'ECD. Des facteurs macroéconomiques prospectifs tels que les taux d'intérêt, les taux de chômage, le produit intérieur brut (PIB) et les indices des prix des maisons sont intégrés aux paramètres de risque. L'estimation des pertes de crédit attendues reflète un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes, qui est déterminé par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles. La Banque inclut trois scénarios macroéconomiques prospectifs dans son processus de calcul des pertes de crédit attendues : un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. Des pondérations probabilistes sont attribuées à chaque scénario. Les scénarios et les pondérations probabilistes sont réévalués chaque trimestre et soumis à l'examen de la direction. La Banque fait preuve de jugement éclairé en matière de crédit et ajuste les résultats modélisés des pertes de crédit attendues lorsqu'il devient évident que la notation et la modélisation du risque de crédit ne tiennent pas compte de facteurs de risque et d'autres informations connus ou prévus.

Les pertes de crédit attendues au titre de tous les instruments financiers sont comptabilisées dans les provisions pour pertes sur créances à l'état du résultat consolidé. Dans le cas des titres d'emprunt évalués à la JVAERG, le montant des pertes de crédit attendues est comptabilisé dans les provisions pour pertes sur créances à l'état du résultat consolidé, et un montant correspondant est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, sans réduction de la valeur comptable de l'actif au bilan consolidé. Quant aux titres d'emprunt évalués au coût amorti, ils sont présentés déduction faite de la provision cumulative pour pertes sur créances au bilan consolidé. Les provisions cumulatives pour pertes sur créances liées aux risques de crédit hors bilan qui ne sont pas évalués à la juste valeur sont incluses dans les autres passifs au bilan consolidé.

Actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création

À la comptabilisation initiale d'un actif financier, la Banque détermine si l'actif s'est déprécié. Pour les actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création, au cours des périodes de présentation de l'information financière ultérieures, la Banque ne comptabilise que le cumul, depuis la comptabilisation initiale, des variations des pertes de crédit attendues pour la durée de vie à titre de provision cumulative pour pertes sur créances. La banque comptabilise les variations des pertes de crédit attendues dans les provisions pour pertes sur créances à l'état du résultat consolidé, même si le montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie est inférieur à celui inclus dans les flux de trésorerie estimés lors de la comptabilisation initiale.

Défaillance

La définition de défaillance utilisée par la Banque pour évaluer les pertes de crédit attendues et pour faire passer les instruments financiers d'un stade à l'autre est conforme à celle utilisée aux fins de la gestion du risque de crédit interne. La Banque considère qu'un actif financier s'est déprécié lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés d'un actif financier sont survenus ou que les paiements contractuels sont en souffrance depuis 90 jours.

Radiations

La Banque radie, en tout ou en partie, un actif financier déprécié et la provision cumulative pour pertes sur créances s'y rapportant lorsqu'elle considère que la probabilité de recouvrement est inexistante, qu'elle a épuisé les garanties et autres recours dont elle dispose et qu'il est improbable que les soldes dus soient recouverts.

3.2 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

La Banque offre des services bancaires à ses clients. Les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients sont comptabilisés lorsque la Banque transfère le contrôle des services offerts au client à un montant qui correspond à la contrepartie à laquelle elle s'attend à avoir droit en échange de ces services. Les revenus associés à la prestation de services sont comptabilisés en fonction des obligations de prestation remplies à la fin de la période de présentation de l'information financière. La Banque a généralement conclu qu'elle agit pour son propre compte dans le cadre de ses contrats générateurs de revenus, sauf en ce qui a trait aux frais d'interchange décrits ci-après, car elle contrôle habituellement les services avant de les fournir au client.

3. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES AU COURS DE LA PÉRIODE (SUITE)

Frais et commissions sur prêts et dépôts

Les frais et commissions sur prêts et dépôts comprennent les commissions sur prêts, les frais de service sur les dépôts et les revenus tirés des services de cartes.

Les commissions sur prêts comprennent les commissions d'engagement, les commissions d'attente et les commissions de lettres de crédit. Les commissions précitées sont comptabilisées en résultat sur la période au cours de laquelle les services sont rendus. Les commissions sur prêts comprennent également les commissions de garantie des acceptations accordées à nos clients, qui sont comptabilisées sur la durée de l'acceptation.

Les frais de service sur les dépôts sont gagnés sur les comptes de dépôt de particuliers et d'entreprises et comprennent les frais de compte et les frais de service sur les opérations. Les frais de compte ont trait aux activités relatives à la gestion de compte et sont comptabilisés en résultat sur la période au cours de laquelle les services sont rendus. Les frais de service sur les opérations sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés, au moment où les opérations sont réalisées.

Les revenus tirés des services de cartes comprennent les frais d'interchange de même que les frais d'administration des cartes, notamment les frais annuels et les frais de transaction. La Banque offre également des programmes de fidélisation des clients de cartes de crédit qui ont une incidence sur le moment où les revenus tirés des services de cartes sont comptabilisés.

Frais d'interchange

Les frais d'interchange sont comptabilisés à un moment précis, soit au moment où les transactions sont autorisées et financées. La Banque agit à titre de mandataire dans le cadre de ces contrats.

Lorsqu'un tiers intervient dans la fourniture de services à son client, la Banque détermine si elle agit pour son propre compte ou comme mandataire dans le cadre de ces transactions en déterminant la nature de la promesse faite au client. La Banque agit pour son propre compte et comptabilise les revenus selon leur montant brut si elle contrôle les services promis avant de les fournir au client. Toutefois, si le seul rôle de la Banque consiste à prendre les dispositions voulues pour qu'un tiers fournisse les services, la Banque agit alors comme mandataire et doit comptabiliser les revenus sur la base du montant net conservé au titre de ses services de mandataire.

Frais d'administration des cartes

Les frais d'administration des cartes sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés à la date des opérations, à l'exception des frais annuels, lesquels sont comptabilisés sur une période de douze mois.

Programmes de fidélisation

La Banque offre des programmes de fidélisation des clients de cartes de crédit, qui permettent aux clients d'accumuler des points pouvant être échangés contre des produits ou des services gratuits. Les points de fidélité donnent naissance à une obligation de prestation distincte, car ils confèrent au client un droit significatif. Une partie du prix de transaction est affectée aux points de fidélité octroyés aux clients en fonction du prix de vente spécifique relatif et est comptabilisée comme un passif sur contrat jusqu'à ce que les points soient échangés. Les revenus sont comptabilisés au moment où le client échange ses points contre des produits ou des services.

Au moment d'estimer le prix de vente spécifique des points de fidélité, la Banque tient compte de la probabilité que le client échange les points. Chaque mois, la Banque met à jour son estimation des points qui seront échangés et les ajustements des passifs sur contrat, le cas échéant, sont portés en diminution des revenus.

Frais et commissions – activités de courtage

Les frais et commissions – activités de courtage comprennent principalement les commissions et les frais de services bancaires d'investissement. Les commissions englobent les commissions de courtage, de suivi et de vente. Les commissions de vente et de courtage sont habituellement comptabilisées au moment où la transaction est exécutée. Les commissions de suivi sont comptabilisées au fil du temps et sont généralement calculées selon la valeur liquidative nette quotidienne moyenne du fonds au cours de la période. Les frais de services bancaires d'investissement comprennent les frais de services-conseils et les frais de souscription, et sont habituellement comptabilisés en résultat au moment de la conclusion fructueuse des transactions.

Commissions sur la vente de fonds communs de placement

Les commissions sur la vente de fonds communs de placement comprennent principalement les commissions de suivi. Les commissions de suivi sont comptabilisées progressivement et sont généralement déterminées en fonction de la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds au cours d'une période donnée.

Frais tirés des comptes d'investissement

Les frais tirés des comptes d'investissement sont gagnés sur les comptes d'investissement administrés de particuliers et comprennent les frais de compte et les frais de service sur les opérations. Les frais de compte ont trait aux activités relatives à la gestion de compte et sont comptabilisés en résultat sur la période au cours de laquelle les services sont rendus. Les frais de service sur les opérations sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés, au moment où les opérations sont réalisées.

3. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES AU COURS DE LA PÉRIODE (SUITE)

Soldes des contrats

Comptes débiteurs

Un compte débiteur correspond au droit inconditionnel de la Banque à une contrepartie (c.-à-d. seulement l'écoulement du temps permet de déterminer que le paiement de la contrepartie est exigible). Les comptes débiteurs doivent être payés à court terme une fois l'obligation de prestation satisfaite. Les comptes débiteurs sont évalués au coût amorti et inclus au poste Autres actifs.

Passifs sur contrat

Un passif sur contrat est une obligation de fournir à un client des biens ou des services pour lesquels la Banque a reçu une contrepartie du client. Si le client paie la contrepartie avant que la Banque fournisse les services au client, un passif sur contrat est comptabilisé lorsque le paiement est effectué. Les passifs sur contrat sont comptabilisés à titre de revenus lorsque la Banque effectue une prestation en vertu du contrat. Les passifs sur contrat sont inclus au poste Autres passifs.

4. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES À VENIR

Sauf dans le cas de l'adoption de l'IFRS 9 et de l'IFRS 15 au 1^{er} novembre 2018, il n'y a pas eu de mise à jour importante des modifications comptables à venir présentées à la note 4 des états financiers consolidés annuels audités pour l'exercice clos le 31 octobre 2018.

5. ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES

5.1 IFRS 9, INSTRUMENTS FINANCIERS

Les exigences en matière de classement et d'évaluation de l'IFRS 9 ainsi qu'en matière de dépréciation ont été appliquées rétrospectivement au moyen d'ajustements aux montants du bilan consolidé à la date de la première application, soit le 1^{er} novembre 2018, sans retraitement des chiffres des périodes comparatives, comme le permet la norme. Les incidences de l'adoption de l'IFRS 9 ont été comptabilisées au moyen d'ajustements des résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global le 1^{er} novembre 2018. L'information qui suit présente les incidences sur le bilan consolidé au 1^{er} novembre 2018.

Classement et évaluation des instruments financiers à la date de première application de l'IFRS 9

Les tableaux suivants présentent les catégories d'évaluation et la valeur comptable des actifs financiers et des passifs financiers de la Banque établies antérieurement selon l'IAS 39 au 31 octobre 2018, ainsi que les nouvelles catégories d'évaluation et les nouvelles valeurs comptables établies selon l'IFRS 9 au 1^{er} novembre 2018, et l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9 sur les capitaux propres.

En ce qui a trait aux instruments financiers pour lesquels la méthode d'évaluation a changé, des informations additionnelles sont fournies ci-après.

5. ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES (SUITE)

Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 sur les actifs financiers

Au 1 ^{er} novembre 2018	Catégorie d'évaluation selon l'IAS 39	Catégorie d'évaluation selon l'IFRS 9	Valeur comptable selon l'IAS 39	Classement	Évaluation	Valeur comptable selon l'IFRS 9	
Actifs financiers							
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	Prêts et créances	Coût amorti	116 490 \$	— \$	— \$	116 490 \$	
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	Prêts et créances	Coût amorti	374 237	—	—	374 237	
Valeurs mobilières	Disponibles à la vente	s. o.	2 710 249	(2 710 249)	—	—	
		Coût amorti	—	2 333 880	(140)	2 333 740 (1)	
			JVAERG (titres d'emprunt)	—	156 804	(60)	156 744
			JVAERG (titres de capitaux propres désignés)	—	180 058	—	180 058 (2)
			JVRN	—	39 507	—	39 507 (3)
		Détenues jusqu'à l'échéance	s. o.	655 757	(655 757)	—	—
			Coût amorti	—	655 757	—	655 757
		Détenues à des fins de transaction	s. o.	2 695 138	(2 695 138)	—	—
			Coût amorti	—	13 159	—	13 159 (4)
			JVRN	—	2 681 979	—	2 681 979
			6 551 871	—	(200)	6 551 671 (5)	
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	Prêts et créances	Coût amorti	3 652 498	—	—	3 652 498	
Prêts							
Personnels	Prêts et créances	Coût amorti	5 372 468	—	—	5 372 468	
Hypothécaires résidentiels	Prêts et créances	Coût amorti	16 986 338	—	—	16 986 338	
Commerciaux	Prêts et créances	Coût amorti	11 839 106	—	—	11 839 106	
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	Prêts et créances	Coût amorti	196 776	—	—	196 776	
			34 394 688	—	—	34 394 688	
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts			(93 026)	—	(6 578)	(99 604) (5)	
			34 301 662	—	(6 578)	34 295 084	
Dérivés	JVRN	JVRN	94 285	—	—	94 285	
Autres actifs financiers	Prêts et créances	Coût amorti	226 674 \$	— \$	— \$	226 674 \$	

- [1] Au 31 octobre 2018, ces titres d'emprunt étaient classés comme étant disponibles à la vente. Ils étaient comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur étaient comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Le 1^{er} novembre 2018, selon l'IFRS 9, la Banque a reclassé ces titres d'emprunt comme étant au coût amorti, puisque 1) les actifs financiers sont détenus selon un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, et 2) les modalités contractuelles de ces titres d'emprunt donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. La juste valeur de ces titres d'emprunt au 31 octobre 2018 a été traitée comme leur nouvelle valeur comptable brute ou leur nouveau coût amorti, respectivement, au 1^{er} novembre 2018. Si la Banque n'avait pas reclassé ces titres d'emprunt comme étant au coût amorti, la variation de la juste valeur qui aurait été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global pour le trimestre clos le 31 janvier 2019 aurait été un profit / une perte de 0,9 million \$.
- [2] Au 31 octobre 2018, ces titres de capitaux propres étaient classés comme étant disponibles à la vente. Ils étaient comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur étaient comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Le 1^{er} novembre 2018, et comme le permettent les dispositions transitoires de l'IFRS 9, la Banque a choisi de désigner de façon irrévocable ces titres d'emprunt comme étant détenus dans des portefeuilles autres que de négociation à la JVAERG, sans reclassement ultérieur des profits et des pertes dans le résultat net.
- [3] Au 31 octobre 2018, ces titres d'emprunt étaient classés comme étant disponibles à la vente. Ils étaient comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur étaient comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Le 1^{er} novembre 2018, selon l'IFRS 9, la Banque a reclassé ces titres d'emprunt comme étant à la JVRN, étant donné que les actifs financiers ne sont pas détenus selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception » ou du type « détention aux fins de la perception et de la vente ».
- [4] Au 31 octobre 2018, ces titres d'emprunt étaient classés comme étant détenus à des fins de transaction. Ils étaient comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur étaient comptabilisées en résultat net. Le 1^{er} novembre 2018, selon l'IFRS 9, la Banque a reclassé ces titres d'emprunt comme étant au coût amorti, puisque 1) les actifs financiers sont désormais détenus selon un modèle économique dont l'objectif est atteint par la perception de flux de trésorerie contractuels et 2) les modalités contractuelles de ces titres d'emprunt donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. La juste valeur de ces titres d'emprunt au 31 octobre 2018 a été traitée comme leur nouvelle valeur comptable brute ou leur nouveau coût amorti, respectivement, au 1^{er} novembre 2018. Si la Banque n'avait pas reclassé ces titres d'emprunt comme étant au coût amorti, la variation de la juste valeur qui aurait été comptabilisée dans l'état du résultat consolidé pour le trimestre clos le 31 janvier 2019 aurait été négligeable.
- [5] Veuillez vous reporter au tableau Rapprochement des provisions cumulatives pour pertes sur créances à la date de transition ci-dessous pour plus de détails.

5. ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES (SUITE)

Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 sur les passifs financiers et les capitaux propres

Au 1 ^{er} novembre 2018	Catégorie d'évaluation selon l'IAS 39	Catégorie d'évaluation selon l'IFRS 9	Valeur comptable selon l'IAS 39	Classement	Évaluation	Valeur comptable selon l'IFRS 9
Passifs financiers						
Dépôts	Coût amorti	Coût amorti	\$ 28 006 572	— \$	— \$	28 006 572 \$
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert	JVRN	JVRN	3 008 666	—	—	3 008 666
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	Coût amorti	Coût amorti	2 515 823	—	—	2 515 823
Acceptations	Coût amorti	Coût amorti	196 776	—	—	196 776
Dérivés	JVRN	JVRN	285 492	—	—	285 492
Autres passifs financiers	Coût amorti	Coût amorti	628 822	—	3 655	632 477 (1)
Dette liée aux activités de titrisation	Coût amorti	Coût amorti	7 787 753	—	—	7 787 753
Dette subordonnée	Coût amorti	Coût amorti	348 762	—	—	348 762
Incidence totale de l'adoption de l'IFRS 9, avant impôts sur le résultat			s. o.	—	(10 433)	s. o.
Cumul des autres éléments du résultat global, après impôts sur le résultat			(15 990)	6 408	—	(9 582) (2)
Total des résultats non distribués, après impôts sur le résultat			1 152 470	(6 408)	(7 679)	1 138 383 (2), (3)
Total des capitaux propres, après impôts sur le résultat			2 496 202 \$	— \$	(7 679) \$	2 488 523 \$ (3)

(1) Veuillez vous reporter au tableau Rapprochement des provisions cumulatives pour pertes sur créances à la date de transition ci-dessous pour plus de détails.

(2) Le montant du reclassement correspond à l'incidence après impôts sur le résultat (xx,xx millions \$ avant impôts sur le résultat) découlant du reclassement des titres d'emprunt disponibles à la vente selon l'IAS 39 dans les titres d'emprunt au coût amorti selon l'IFRS 9.

(3) L'évaluation correspond à l'incidence après impôts (XX,X millions \$ avant impôts sur le résultat) de l'adoption des dispositions sur la dépréciation de l'IFRS 9.

Rapprochement des provisions cumulatives pour pertes sur créances selon l'IAS 39 à la date de transition

Le tableau ci-après présente le rapprochement des provisions cumulatives pour pertes sur créances établies selon l'IAS 39 au 31 octobre 2018 et celles établies selon l'IFRS 9 au 1^{er} novembre 2018.

Au 1 ^{er} novembre 2018	IAS 39/IAS 37			Ajustements transitoires	IFRS 9			Total
	Provisions cumulatives individuelles	Provisions cumulatives collectives ⁽¹⁾	Total		Stade 1	Stade 2	Stade 3	
Titres d'emprunt								
Au coût amorti ⁽²⁾	— \$	— \$	— \$	140 \$	140 \$	— \$	— \$	140 \$
À la JVAERG ⁽³⁾	—	—	—	60	60	—	—	60
	—	—	—	200	200	—	—	200
Prêts au coût amorti								
Personnels	—	23 509	23 509	11 215	9 214	20 582	4 928	34 724
Hypothécaires résidentiels	—	9 920	9 920	(5 214)	2 435	1 828	443	4 706
Commerciaux ⁽⁴⁾	28 442	31 155	59 597	577	19 536	8 004	32 634	60 174
	28 442	64 584	93 026	6 578	31 185	30 414	38 005	99 604
Risques hors bilan ⁽⁵⁾	—	3 396	3 396	3 655	4 523	2 176	352	7 051
Total des provisions cumulatives pour pertes sur créances	28 442 \$	67 980 \$	96 422 \$	10 433 \$	35 908 \$	32 590 \$	38 357 \$	106 855 \$

(1) Comprennent les provisions cumulatives collectives pour les prêts dépréciés et les autres prêts.

(2) Étaient auparavant des titres disponibles à la vente et détenus jusqu'à l'échéance selon l'IAS 39.

(3) Étaient auparavant des titres d'emprunt disponibles à la vente selon l'IAS 39.

(4) Comprennent les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

(5) Comprennent les lettres de garantie et certaines tranches non utilisées des facilités de crédit approuvées, établies selon l'IAS 37 au 31 octobre 2018.

5. ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES (SUITE)

5.2 IFRS 15, *PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS*

L'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, établit un cadre complet pour la comptabilisation et l'évaluation des produits ainsi que pour les informations à fournir relativement à ceux-ci. L'IFRS 15 s'applique à tous les contrats conclus avec des clients (exception faite des contrats qui entrent dans le champ d'application des normes concernant les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers) et remplace, entre autres, l'ancienne norme de comptabilisation des produits, l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et l'interprétation connexe sur la comptabilisation des produits, l'IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*.

L'IFRS 15 exige que les produits constatés des contrats conclus avec des clients soient présentés séparément de ses autres sources de produits. Ainsi, les revenus tirés des activités de courtage précédemment présentés à un seul poste de l'état du résultat consolidé sont désormais présentés séparément sous deux postes: Frais et commissions – activités de courtage et Profits (pertes) sur valeurs mobilières – activités de courtage. Ce changement de présentation a été appliqué de manière rétrospective.

L'adoption de l'IFRS 15 n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque au 1^{er} novembre 2018.

6. VALEURS MOBILIÈRES

Qualité du crédit

Au 31 janvier 2019, les titres d'emprunt au coût amorti et à la JVAERG sont classés au stade 1, la facilité de crédit à laquelle ils se rapportent étant considérée comme étant à faible risque aux fins de la notation interne du risque de la Banque. Au 31 janvier 2019, les provisions cumulatives pour pertes sur créances à l'égard des titres d'emprunt au coût amorti et à l'égard des titres d'emprunt à la JVAERG s'établissaient respectivement à 0,1 million \$ et 0,1 million \$.

Valeurs mobilières au coût amorti

	Au 31 janvier 2019
Valeurs mobilières émises ou garanties	
par le Canada ⁽¹⁾	1 705 094 \$
par des provinces	1 171 973
par des municipalités	46 066
Autres titres d'emprunt	32 815
	2 955 948 \$

(1) Comprennent les titres adossés à des créances hypothécaires qui sont entièrement garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

Valeurs mobilières à la JVAERG

Profits et pertes latents cumulés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global

	Au 31 janvier 2019			
	Coût amorti	Profits latents	Pertes latentes	Juste valeur ⁽¹⁾
Valeurs mobilières émises ou garanties				
par le Canada ⁽²⁾	38 340 \$	114 \$	6 \$	38 448 \$
par des provinces	8 420	54	30	8 444
par des municipalités	78 985	11	541	78 455
Autres titres d'emprunt	31 244	175	272	31 147
Titres adossés à des actifs	2 037	3	—	2 040
Actions privilégiées	202 811	26	25 126	177 711
Actions ordinaires et autres valeurs mobilières	23 989	575	385	24 179
	385 826 \$	958 \$	26 360 \$	360 424 \$

(1) Les provisions cumulatives pour pertes sur créances à l'égard des titres d'emprunt classés comme étant à la JVAERG, qui totalisaient 0,1 million \$ au 31 janvier 2019, sont comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global.

(2) Comprennent les titres adossés à des créances hypothécaires qui sont entièrement garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

6. VALEURS MOBILIÈRES (SUITE)

Titres de capitaux propres désignés à la JVAERG

La Banque a désigné certains titres de capitaux propres, dont l'objectif économique consiste principalement à les détenir pour générer un revenu de dividendes, comme étant à la JVAERG, sans reclassement ultérieur des profits ou des pertes dans le résultat net.

Au cours du trimestre clos le 31 janvier 2019, des dividendes de 2,4 millions \$ ont été comptabilisés sur ces placements, y compris un montant négligeable au titre des placements vendus au cours du trimestre clos le 31 janvier 2019.

Pour le trimestre clos le 31 janvier 2019	
Juste valeur au 1 ^{er} novembre 2018	180 058 \$
Variation de la juste valeur	(17 587)
Désignés à la JVAERG	46 075
Achats ou rachats	(6 656)
Juste valeur au 31 janvier 2019	201 890 \$

Valeurs mobilières disponibles à la vente

Profits et pertes comptabilisés à titre de revenus de trésorerie et de marchés financiers relativement au portefeuille de valeurs mobilières disponibles à la vente

	Pour les trimestre clos les	
	31 octobre 2018	31 janvier 2018
Profits nets réalisés	4 876 \$	2 490 \$

Profits et pertes latents cumulés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global relativement au portefeuille de valeurs mobilières disponibles à la vente

	Au 31 octobre 2018			
	Coût amorti	Profits latents	Pertes latentes	Juste valeur
Valeurs mobilières émises ou garanties				
par le Canada ⁽¹⁾	1 028 739 \$	351 \$	445 \$	1 028 645 \$
par des provinces	1 327 856	181	618	1 327 419
par des municipalités	127 212	—	1 997	125 215
Autres titres d'emprunt	39 342	5	1 027	38 320
Titres adossés à des actifs	2 453	—	2	2 451
Actions privilégiées	184 651	8	7 350	177 309
Actions ordinaires et autres valeurs mobilières	10 658	256	24	10 890
	2 720 911 \$	801 \$	11 463 \$	2 710 249 \$

(1) Comprennent les titres adossés à des créances hypothécaires qui sont entièrement garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

7. PRÊTS ET PROVISIONS CUMULATIVES POUR PERTES SUR CRÉANCES

Au 31 janvier 2019, les prêts ont été comptabilisés au coût amorti au bilan consolidé, comme il est décrit à la note 3, selon les critères de classement des actifs financiers définis dans l'IFRS 9. L'information qui suit est présentée selon l'IFRS 9 au 31 janvier 2019 et selon l'IAS 39 au 31 octobre 2018. Pour de plus amples renseignements sur l'adoption de l'IFRS 9, se reporter à la note 5 des présents états financiers consolidés.

Établir et évaluer les pertes de crédit attendues

Pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont établies au moyen d'une approche en trois stades qui est fondée sur l'évolution de la qualité du crédit des actifs depuis la comptabilisation initiale.

- **Stade 1** : Les instruments financiers qui ne sont pas dépréciés et pour lesquels le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale sont classés au stade 1.
- **Stade 2** : Les instruments financiers pour lesquels le risque de crédit a considérablement augmenté entre la comptabilisation initiale et la date de clôture, mais qui ne sont pas dépréciés, sont transférés au stade 2.
- **Stade 3** : Les instruments financiers pour lesquels il existe une indication objective de dépréciation, pour lesquels un ou plusieurs événements ont eu une incidence négative sur les montants estimés des flux de trésorerie futurs à la date de clôture et qui sont considérés comme dépréciés, sont classés au stade 3.
- **Instruments financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création** : Les instruments financiers qui sont dépréciés dès leur acquisition ou leur création sont classés dans la catégorie des instruments financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création.

Gouvernance et contrôles

Le cadre de gestion du risque de la Banque sert à établir les pertes de crédit attendues. La Banque a mis en place des politiques et des procédures qui portent sur la dépréciation découlant du risque de crédit. Ces politiques sont documentées et revues périodiquement par la fonction de gestion des risques. Une équipe indépendante de validation des calculs revoit les calculs des pertes de crédit attendues. Les questions complexes sur les méthodes et hypothèses d'évaluation sont passées en revue par un groupe d'experts de diverses fonctions. De plus, les données et les hypothèses utilisées pour déterminer les pertes de crédit attendues sont examinées régulièrement par la fonction de gestion des risques.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont estimées au moyen de trois variables principales : 1) la probabilité de défaillance (PD), 2) la perte en cas de défaillance (PCD) et 3) l'exposition en cas de défaillance (ECD). Aux fins comptables, les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont estimées en multipliant la PD pour les 12 mois à venir par la PCD et par l'ECD. Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont estimées au moyen de la PD pour la durée de vie.

Les pertes de crédit attendues sont évaluées sur une base collective ou individuelle. Les instruments financiers pour lesquels les pertes de crédit sont évaluées sur une base collective sont affectés aux groupes qui ont des caractéristiques de risque de crédit similaires.

Données d'entrée, hypothèses et estimations utilisées

L'approche de la Banque en matière de calcul des pertes de crédit attendues aux fins de l'IFRS 9 tire parti des modèles de risque de crédit fondés sur la notation interne du risque lié aux facilités de crédit dont les paramètres sont ajustés.

Estimations de la PD

La PD est une estimation de la probabilité qu'un prêt ne soit pas remboursé au cours d'une période donnée. Les estimations de la PD qui en découlent sont fondées sur des données historiques et les conditions actuelles du marché et prennent en compte des prévisions raisonnables et justifiables des conditions économiques futures à la date de clôture. Certains ajustements sont apportés aux paramètres de Bâle pour qu'ils soient conformes aux exigences de l'IFRS 9, y compris la conversion de paramètres fondés sur le cycle économique en données d'entrée ponctuelles qui tiennent compte de l'information raisonnable et pertinente concernant la conjoncture économique future.

Estimations de la PCD

La PCD correspond au montant qui pourrait ne pas être recouvré en cas de défaillance. Les estimations de la PCD sont fondées sur des données historiques, des caractéristiques propres à la facilité, comme la sûreté, les coûts directs et l'information pertinente sur la conjoncture économique future, le cas échéant.

Estimations de l'ECD

L'ECD correspond à une estimation de l'exposition au risque en cas de défaillance. Selon le type d'exposition au risque, l'ECD tient compte des attentes futures à l'égard des montants qui seront empruntés sur une facilité confirmée, le cas échéant, ou des attentes à l'égard du remboursement des soldes empruntés.

7. PRÊTS ET PROVISIONS CUMULATIVES POUR PERTES SUR CRÉANCES (SUITE)

Durée de vie attendue

Pour la plupart des instruments financiers, la durée de vie attendue utilisée pour évaluer les pertes de crédit attendues correspond à la durée contractuelle résiduelle. Dans le cas des instruments financiers renouvelables pour lesquels il n'existe pas d'échéance contractuelle, comme les cartes de crédit ou les lignes de crédit, la durée de vie attendue est fondée sur la durée de vie axée sur les comportements du produit.

Prise en compte de l'information prospective

Le groupe Économie et stratégie de la Banque est responsable de l'élaboration de trois scénarios macroéconomiques (un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste) et de la formulation de recommandations sur les pondérations probabilistes appliquées à chaque scénario. Des scénarios macroéconomiques ne sont pas élaborés pour des portefeuilles donnés, étant donné que le groupe Économie et stratégie de la Banque fournit un ensemble de variables pour chaque scénario défini. Les données sur les pertes de crédit attendues et les modèles d'évaluation des pertes de crédit attendues reposent sur des facteurs macroéconomiques prospectifs (notamment les taux d'intérêt, les taux de chômage, les prévisions de PIB, les indices des prix des maisons). La Banque tient compte d'autres facteurs pertinents qui pourraient ne pas refléter de façon appropriée l'information utilisée pour calculer les pertes de crédit attendues (notamment les retards de paiement et la possibilité que l'actif financier fasse l'objet d'une surveillance additionnelle, comme la liste de surveillance des portefeuilles de prêts commerciaux).

Appréciation de l'importance des variations du risque de crédit

Pour apprécier s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit que comporte un instrument financier, la PD pour les 12 mois à venir à la date de clôture est comparée à la PD pour les 12 mois à venir à la date de comptabilisation initiale, et les informations indicatives raisonnables et justifiables d'augmentations importantes du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale sont prises en compte. La Banque a inclus des seuils relatifs et absolus dans la définition d'augmentation importante du risque de crédit et un filet de sécurité lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Tous les instruments financiers dont les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours passent au stade 2, même si d'autres mesures n'indiquent pas une augmentation importante du risque de crédit.

Parallèlement, la Banque détermine, au moyen de ces facteurs, si le risque de crédit lié aux prêts qui ont été transférés au stade 2 ou au stade 3 a diminué considérablement.

Établissement de la dépréciation

La Banque considère qu'un actif financier s'est déprécié lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimatifs d'un actif financier sont survenus ou que les paiements contractuels sont en souffrance depuis 90 jours.

Qualité du crédit des prêts

Les tableaux qui suivent présentent l'information sur les notations selon la gestion du risque de crédit.

Notations du risque de crédit

Exposition des prêts personnels au risque de crédit

La Banque a recours à des modèles d'évaluation des comportements pour gérer et surveiller l'exposition des prêts personnels au risque de crédit. Le tableau qui suit présente les catégories de PD ainsi que la qualité connexe du crédit des portefeuilles de prêts personnels.

PD (%)	Description
0,00-0,33	Risque très faible
0,34-0,84	Risque faible
0,85-14,98	Risque moyen
14,99-99,99	Risque élevé
100	Défaillance

Exposition des prêts commerciaux au risque de crédit

Aux fins de la gestion du risque de crédit interne, la Banque utilise un système de notation des risques comportant 19 niveaux pour évaluer l'exposition des prêts commerciaux au risque de crédit. Ce système de notation des risques utilisé par la Banque est similaire à celui qui est utilisé par les principales agences de notation externes. Le tableau ci-après présente les notes par principale catégorie de risque et les compare aux notes attribuées par deux grandes agences de notation.

Note	PD (%)	Standard & Poor's	DBRS	Description
1-7	0,00-0,43	AAA à BB+	AAA à BB (élevée)	Risque très faible
8-10	0,44-1,63	BB à BB-	BB à B (élevée)	Risque faible
11-13	1,64-11,38	B+ à B-	B à CCC (élevée)	Risque moyen
14-16	11,39-99,99	CCC+ à C	CC (élevée) à CCC	Risque élevé
17-19	100	D	D	Défaillance

7. PRÊTS ET PROVISIONS CUMULATIVES POUR PERTES SUR CRÉANCES (SUITE)

Exposition au risque de crédit

Le tableau qui suit présente la valeur comptable brute et nette des prêts et des acceptations et des risques hors-bilan au 31 janvier 2019, en fonction de la qualité du crédit et du stade de dépréciation des pertes de crédit attendues de chaque catégorie de prêt classé comme étant au coût amorti.

	Au 31 janvier 2019			
	Stade 1	Stade 2	Stade 3 ⁽¹⁾	Total
Prêts personnels				
Risque très faible	3 009 664 \$	100 951 \$	— \$	3 110 615 \$
Risque faible	3 009 664	100 951	—	3 110 615
Risque moyen	617 985	406 672	1	1 024 658
Risque élevé	3 704	34 527	83	38 314
Défaillance	2	19	25 320	25 341
Valeur comptable brute	4 367 368	825 673	83	5 193 124
Provisions cumulatives pour pertes sur créances	8 208	19 349	7 136	34 693
Valeur comptable nette	4 359 160 \$	806 324 \$	(7 053) \$	5 158 431 \$
Prêts hypothécaires résidentiels				
Risque très faible	7 065 366 \$	3 305 \$	— \$	7 068 671 \$
Risque faible	7 065 366	3 305	—	7 068 671
Risque moyen	3 004 742	967 317	—	3 972 059
Risque élevé	6 328	76 144	—	82 472
Défaillance	—	47	49 488	49 535
Valeur comptable brute	15 195 191	1 328 597	49 488	16 573 276
Provisions cumulatives pour pertes sur créances	1 965	1 591	632	4 188
Valeur comptable nette	15 193 226 \$	1 327 006 \$	48 856 \$	16 569 088 \$
Prêts commerciaux ⁽²⁾				
Risque très faible	1 975 626 \$	144 548 \$	— \$	2 120 174 \$
Risque faible	1 975 626	144 548	—	2 120 174
Risque moyen	2 298 274	119 047	—	2 417 321
Risque élevé	12	2	3	17
Défaillance	1 720	677 530	114 691	793 941
Valeur comptable brute	11 519 379	—	114 694	11 634 073
Provisions cumulatives pour pertes sur créances	18 989	10 092	33 782	62 863
Valeur comptable nette	11 500 390 \$	(10 092) \$	80 912 \$	11 571 210 \$
Total des prêts				
Valeur comptable brute	31 081 938 \$	2 154 270 \$	164 265 \$	33 400 473 \$
Provisions cumulatives pour pertes sur créances	29 162	31 032	41 550	101 744
Valeur comptable nette	31 052 776 \$	2 123 238 \$	122 715 \$	33 298 729 \$
Risques hors bilan ⁽³⁾				
Risque très faible	1 126 472 \$	44 364 \$	— \$	1 170 836 \$
Risque faible	1 126 472	44 364	—	1 170 836
Risque moyen	423 525	66 812	—	490 337
Risque élevé	45	2 738	—	2 783
Défaillance	—	—	—	—
Total des risques	2 670 960	168 012	—	2 838 972
Provisions cumulatives pour pertes liées aux risques hors bilan	3 772	2 262	—	6 034
Total des risques, montant net	2 667 188 \$	165 750 \$	— \$	2 832 938 \$

(1) Compte tenu de l'adoption de l'IFRS 9, tous les prêts classés dans le stade 3 du modèle de pertes de crédit attendues sont des prêts dépréciés, y compris 15,0 millions \$ de prêts hypothécaires assurés. Selon l'IAS 39, les prêts sont considérés comme dépréciés d'après différents critères.

(2) Comprennent les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

(3) Comprennent les lettres de garantie et certaines tranches non utilisées des facilités de crédit approuvées.

7. PRÊTS ET PROVISIONS CUMULATIVES POUR PERTES SUR CRÉANCES (SUITE)

Prêts dépréciés ⁽¹⁾

Au 31 janvier 2019				
	Prêts dépréciés bruts	Provisions cumulatives pour prêts dépréciés	Prêts dépréciés nets	
Prêts personnels	25 404 \$	7 136 \$	18 268 \$	
Prêts hypothécaires résidentiels	49 488	632	48 856	
Prêts commerciaux ⁽²⁾	114 694	33 782	80 912	
	189 586 \$	41 550 \$	148 036 \$	

Au 31 octobre 2018				
	Prêts dépréciés bruts	Provisions cumulatives individuelles	Provisions cumulatives collectives pour prêts dépréciés	Prêts dépréciés nets
Prêts personnels	19 805 \$	— \$	4 844 \$	14 961 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	37 134	—	2 104	35 030
Prêts commerciaux ⁽²⁾	124 331	28 442	2 788	93 101
	181 270 \$	28 442 \$	9 736 \$	143 092 \$

(1) Compte tenu de l'adoption de l'IFRS 9, tous les prêts classés dans le stade 3 du modèle de pertes de crédit attendues sont des prêts dépréciés, y compris 15,0 millions \$ de prêts hypothécaires assurés. Selon l'IAS 39, les prêts sont considérés comme dépréciés d'après différents critères.

(2) Comprennent les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Prêts en souffrance, mais non dépréciés

Le tableau qui suit présente les prêts personnels et les prêts hypothécaires résidentiels qui sont en souffrance, mais qui ne sont pas classés comme étant dépréciés. Le solde des prêts commerciaux en souffrance, mais non dépréciés n'est pas significatif.

Au 31 janvier 2019				
	De 1 jour à 31 jours	De 32 à 90 jours	Plus de 90 jours ⁽¹⁾	Total
Prêts personnels	105 005 \$	26 760 \$	6 441 \$	138 206 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	252 947	55 429	17 916	326 292
	357 952 \$	82 189 \$	24 357 \$	464 498 \$

Au 31 octobre 2018				
	De 1 jour à 31 jours	De 32 à 90 jours	Plus de 90 jours	Total
Prêts personnels	64 649 \$	21 856 \$	6 301 \$	92 806 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	252 403	48 542	16 642	317 587
	317 052 \$	70 398 \$	22 943 \$	410 393 \$

(1) Compte tenu de l'adoption de l'IFRS 9, les prêts en souffrance depuis plus de 90 jours sont considérés comme étant dépréciés (stade 3).

7. PRÊTS ET PROVISIONS CUMULATIVES POUR PERTES SUR CRÉANCES (SUITE)

Rapprochement des provisions cumulatives pour pertes sur créances

Le tableau qui suit présente le rapprochement des provisions cumulatives pour pertes sur créances pour chaque catégorie de prêt classé comme étant au coût amorti, en fonction du stade de dépréciation des pertes de crédit attendues.

	Pour le trimestre clos le 31 janvier 2019			
	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total
Personnels				
Solde au début de la période	11 070 \$	22 498 \$	4 934 \$	38 502 \$
Transferts :				
vers le stade 1	4 454	(4 347)	(107)	—
vers le stade 2	(933)	1 215	(282)	—
vers le stade 3	(21)	(1 178)	1 199	—
Octrois	124	—	—	124
Décomptabilisations	(166)	(376)	(766)	(1 308)
Réévaluation des provisions cumulatives, montant net	(4 694)	3 050	7 271	5 627
Provision pour (reprise de) pertes sur créances	(1 236)	(1 636)	7 315	4 443
Radiations	—	—	(5 852)	(5 852)
Recouvrements	—	—	981	981
Change et autres	—	—	(242)	(242)
Solde à la fin de la période	9 834 \$	20 862 \$	7 136 \$	37 832 \$
Total des provisions cumulatives pour pertes sur prêts	8 208 \$	19 349 \$	7 136 \$	34 693 \$
Total des provisions cumulatives pour risques hors bilan	1 626	1 513	—	3 139
Total des provisions cumulatives pour pertes sur créances	9 834 \$	20 862 \$	7 136 \$	37 832 \$
Hypothécaires résidentiels				
Solde au début de la période	2 446 \$	1 840 \$	443 \$	4 729 \$
Transferts :				
vers le stade 1	357	(334)	(23)	—
vers le stade 2	(86)	257	(171)	—
vers le stade 3	(1)	(86)	87	—
Octrois	8	—	—	8
Décomptabilisations	(332)	(300)	(59)	(691)
Réévaluation des provisions cumulatives, montant net	(417)	233	815	631
Provision pour (reprise de) pertes sur créances	(471)	(230)	649	(52)
Radiations	—	—	(122)	(122)
Recouvrements	—	—	41	41
Change et autres	—	—	(379)	(379)
Solde à la fin de la période	1 975 \$	1 610 \$	632 \$	4 217 \$
Total des provisions cumulatives pour pertes sur prêts	1 965 \$	1 591 \$	632 \$	4 188 \$
Total des provisions cumulatives pour risques hors bilan	10	19	—	29
Total des provisions cumulatives pour pertes sur créances	1 975 \$	1 610 \$	632 \$	4 217 \$

7. PRÊTS ET PROVISIONS CUMULATIVES POUR PERTES SUR CRÉANCES (SUITE)

Pour le trimestre clos le 31 janvier 2019				
	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total
Commerciaux				
Solde au début de la période	22 192 \$	8 252 \$	32 980 \$	63 424 \$
Transferts :				
vers le stade 1	1 713	(1 399)	(314)	—
vers le stade 2	(686)	604	82	—
vers le stade 3	(14)	(228)	242	—
Octrois	2 786	—	—	2 786
Décomptabilisations	(3 493)	(285)	(1 079)	(4 857)
Réévaluations, montant net	(1 361)	3 878	5 663	8 180
Provision pour (reprise de) pertes sur créances	(1 055)	2 570	4 594	6 109
Radiations	—	—	(2 546)	(2 546)
Recouvrements	—	—	(65)	(65)
Change et autres	(12)	—	(1 181)	(1 193)
Solde à la fin de la période	21 125 \$	10 822 \$	33 782 \$	65 729 \$
Total des provisions cumulatives pour pertes sur prêts	18 989 \$	10 092 \$	33 782 \$	62 863 \$
Total des provisions cumulatives pour risques hors bilan	2 136	730	—	2 866
Total des provisions cumulatives pour pertes sur créances	21 125 \$	10 822 \$	33 782 \$	65 729 \$
Total des risques				
Total des provisions cumulatives pour pertes sur prêts	29 162 \$	31 032 \$	41 550 \$	101 744 \$
Total des provisions cumulatives pour risques hors bilan	3 772	2 262	—	6 034
Total des provisions cumulatives pour pertes sur créances	32 934 \$	33 294 \$	41 550 \$	107 778 \$

Pour le trimestre clos le 31 janvier 2018						
	Solde au début de la période	Provisions pour pertes sur créances	Radiations	Recouvrements et autres ⁽¹⁾	Intérêts courus sur les prêts dépréciés	Solde à la fin de la période
Personnels	30 600 \$	6 970 \$	(9 492) \$	1 842 \$	(208) \$	29 712 \$
Hypothécaires résidentiels	10 818	1 584	(135)	(147)	(381)	11 739
Commerciaux ⁽²⁾	63 474	3 446	(2 988)	48	(337)	63 643
Total des provisions cumulatives pour pertes sur créances	104 892 \$	12 000 \$	(12 615) \$	1 743 \$	(926) \$	105 094 \$
Provisions cumulatives individuelles	24 801 \$	7 \$	(2 978) \$	90 \$	(88) \$	21 832 \$
Provisions cumulatives collectives pour prêts dépréciés	17 828	9 199	(9 637)	1 653	(838)	18 205
Provisions cumulatives collectives pour autres prêts	56 557	2 672	—	—	—	59 229
Total des provisions cumulatives pour pertes sur prêts	99 186 \$	11 878 \$	(12 615) \$	1 743 \$	(926) \$	99 266 \$
Provisions cumulatives pour risques hors bilan ⁽³⁾	5 706	122	—	—	—	5 828
Total des provisions cumulatives pour pertes sur créances	104 892 \$	12 000 \$	(12 615) \$	1 743 \$	(926) \$	105 094 \$

(1) Tiennent compte des fluctuations du change.

(2) Comprennent les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

(3) Les provisions cumulatives pour risques hors bilan, comme les lettres de garantie et certaines tranches non utilisées des facilités de crédit approuvées, sont comptabilisées dans les autres passifs.

7. PRÊTS ET PROVISIONS CUMULATIVES POUR PERTES SUR CRÉANCES (SUITE)

Vente de prêts commerciaux

Au cours du trimestre clos le 31 janvier 2019, la Banque a vendu des prêts commerciaux totalisant 105,4 millions \$ et a comptabilisé un profit net de néant dans les autres revenus. Au cours du trimestre clos le 31 octobre 2018, la Banque a vendu des prêts commerciaux totalisant 327,1 millions \$ et a comptabilisé une perte nette de 1,1 million \$ dans les autres revenus. Aucun prêt commercial n'a été vendu au cours du trimestre clos le 31 janvier 2018.

Créances au titre des contrats de location-financement

Le poste Prêts commerciaux comprend un investissement net dans les contrats de location de 887,0 millions \$ au 31 janvier 2019 (878,7 millions \$ au 31 octobre 2018).

8. TITRISATION ET ENTITÉS STRUCTURÉES

8.1 TRANSFERT D'ACTIFS FINANCIERS

La Banque vend des prêts hypothécaires résidentiels au Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC) et à des investisseurs tiers aux termes du programme de titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) créé en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH) et mis en place par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), ainsi qu'au moyen d'un conduit à vendeurs multiples mis en place par une autre banque canadienne.

Actifs financiers ne répondant pas aux conditions de décomptabilisation et passifs financiers connexes

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs financiers qui ne répondent pas aux conditions de décomptabilisation et les passifs financiers qui leur sont associés compris dans le bilan consolidé.

	Au 31 janvier 2019	Au 31 octobre 2018
Prêts hypothécaires résidentiels	6 097 319 \$	6 238 035 \$
Actifs de remplacement ⁽¹⁾	802 399	1 111 898
Dette liée aux activités de titrisation	(6 868 807) \$	(7 276 779) \$

(1) Comprennent la trésorerie et les dépôts auprès de banques, les valeurs acquises en vertu de conventions de revente et les valeurs acquises faisant partie du compte de réinvestissement de capital que la Banque est tenue de maintenir afin de pouvoir participer au programme.

De plus, au 31 janvier 2019, la Banque a également titrisé d'autres prêts hypothécaires résidentiels d'un montant total de 587,5 millions \$ (599,7 millions \$ au 31 octobre 2018) dans le cadre du programme de TACH LNH, dont des prêts d'un montant de 232,5 millions \$ (244,7 millions \$ au 31 octobre 2018) ont été donnés en garantie auprès de la Banque du Canada et des prêts d'un montant de 355,0 millions \$ (355,0 millions \$ au 31 octobre 2018) pouvaient toujours être donnés en garantie. Les TACH LNH qui en ont découlé sont présentés dans les prêts hypothécaires résidentiels.

8.2 VÉHICULES DE TITRISATION – ENTITÉS STRUCTURÉES

La Banque vend des prêts et des créances au titre des contrats de location-financement à des sociétés en commandite respectivement, B2B Securitization Limited Partnership et LBC Leasing Limited Partnership (les sociétés en commandite). Pour financer ces achats, les sociétés en commandite émettent des passifs portant intérêt à des conduits de titrisation d'autres banques canadiennes. Ces sociétés en commandite sont consolidées, et les passifs portant intérêt connexes émis par les sociétés en commandite sont comptabilisés à titre de dette liée aux activités de titrisation auxquelles ont participé les entités structurées.

Actifs financiers titrisés par l'intermédiaire d'autres entités structurées

Le tableau qui suit présente sommairement la valeur comptable des actifs financiers titrisés par l'intermédiaire d'autres entités structurées qui ne répondent pas aux conditions de décomptabilisation et des passifs financiers connexes inclus dans le bilan consolidé.

	Au 31 janvier 2019	Au 31 octobre 2018
Prêts personnels	992 994 \$	1 022 791 \$
Prêts commerciaux ⁽¹⁾	297 149	351 943
Dette liée aux activités de titrisation auxquelles ont participé les entités structurées	(470 473) \$	(510 974) \$

(1) La Banque titre des créances au titre des contrats de location-financement qui sont incluses dans le poste Prêts commerciaux.

9. CAPITAL-ACTIONS

Actions privilégiées

La variation ainsi que le nombre et les montants des actions privilégiées en circulation étaient comme suit.

	Pour les trimestres clos les			
	31 janvier 2019		31 janvier 2018	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif				
Série 11				
En circulation au début de la période	—	— \$	4 000 000	97 562 \$
Rachat d'actions	—	—	(4 000 000)	(97 562)
En circulation à la fin de la période	—	—	—	—
Série 13				
En circulation au début et à la fin de la période	5 000 000	122 071 \$	5 000 000	122 071 \$
Série 15				
En circulation au début et à la fin de la période	5 000 000	121 967 \$	5 000 000	121 967 \$
	10 000 000	244 038 \$	10 000 000	244 038 \$

Au 31 janvier 2019, aucune action privilégiée de catégorie A à dividende non cumulatif, série 14 et série 16, n'était en circulation (aucune action privilégiée, série 14 et série 16 n'était en circulation au 31 janvier 2018).

Actions ordinaires

La variation ainsi que le nombre et les montants des actions ordinaires en circulation se présentaient comme suit :

	Pour les trimestres clos les			
	31 janvier 2019		31 janvier 2018	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions ordinaires				
En circulation au début de la période	42 075 284	1 115 416 \$	38 966 473	953 536 \$
Émises aux termes d'un appel public à l'épargne	—	—	2 624 300	143 812
Émises aux termes du régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions	114 722	4 954	129 914	6 793
Frais d'émission nets	s. o.	(18)	s. o.	(4 608)
	42 190 006	1 120 352 \$	41 720 687	1 099 533 \$

Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions

La Banque a déterminé qu'à partir du 4 décembre 2018, les dividendes déclarés qui seraient réinvestis le seraient en actions ordinaires émises à même le capital autorisé de la Banque, à un escompte de 2 %.

Dividende par action

Le 19 février 2019, le conseil d'administration a déclaré un dividende régulier pour les diverses séries d'actions privilégiées qui sera versé aux actionnaires inscrits en date du 7 mars 2019.

Le 26 février 2019, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,65 \$ par action ordinaire, payable le 1^{er} mai 2019 aux actionnaires inscrits en date du 1^{er} avril 2019.

9. CAPITAL-ACTIONS (SUITE)

Gestion du capital

Fonds propres réglementaires

Selon le BSIF, les banques doivent respecter les ratios d'exigences minimales de fonds propres en fonction du risque fondés sur les lignes directrices sur les fonds propres du CBCB, que l'on désigne communément sous le nom de Bâle III. La ligne directrice « Normes de fonds propres » du BSIF établit les ratios minimums des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, du total des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres à respectivement 7,0 %, 8,5 % et 10,5 % pour 2019, y compris la réserve de conservation des fonds propres de 2,5 %.

En fonction de la ligne directrice du BSIF relative aux exigences en matière de ratio de levier, les institutions de dépôt fédérales doivent maintenir un ratio de levier selon Bâle III égal ou supérieur à 3 % en tout temps. Le ratio de levier correspond, selon sa définition, aux fonds propres de catégorie 1 divisés par l'actif non pondéré au bilan et les engagements hors bilan, les dérivés et les cessions temporaires de titres, comme il est défini dans les exigences.

La Banque a satisfait aux exigences réglementaires en matière de fonds propres tout au long du trimestre clos le 31 janvier 2019. Les fonds propres réglementaires sont décrits plus en détail ci-après.

	Au 31 janvier 2019	Au 31 octobre 2018
Actions ordinaires	1 120 352 \$	1 115 416 \$
Résultats non distribués	1 132 718	1 152 470
Cumul des autres éléments du résultat global, excluant les réserves de couverture de flux de trésorerie	756	(3 746)
Réserve pour rémunération fondée sur des actions	783	268
Déductions des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires ⁽¹⁾	(436 079)	(452 401)
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	1 818 530	1 812 007
Actions privilégiées non admissibles ⁽²⁾	—	—
Actions privilégiées admissibles	244 038	244 038
Fonds propres de catégorie 1 supplémentaires	244 038	244 038
Fonds propres de catégorie 1	2 062 568	2 056 045
Dette subordonnée admissible	348 848	348 762
Provisions cumulatives collectives	77 178	67 981
Déductions des fonds propres de catégorie 2	(107)	—
Fonds propres de catégorie 2	425 919	416 743
Total des fonds propres	2 488 487 \$	2 472 788 \$
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	8,9 %	9,0 %
Ratio des fonds propres de catégorie 1	10,1 %	10,2 %
Ratio total des fonds propres	12,2 %	12,2 %

(1) Composées des déductions relatives aux logiciels et autres immobilisations incorporelles, au goodwill, aux actifs des régimes de retraite et à d'autres éléments.

(2) À l'heure actuelle, il n'existe aucune déduction liée aux instruments de fonds propres non admissibles selon Bâle III.

10. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

Régime d'options d'achat d'actions

Ancien régime d'options d'achat d'actions

Le 31 octobre 2018, la Banque a attribué 124 962 options d'achat d'actions aux termes de l'ancien régime d'options d'achat d'actions. La juste valeur moyenne des options, soit 5,64 \$ par option, a été établie au 6 décembre 2018 selon le prix d'exercice de 38,97 \$ ayant alors été déterminé. La juste valeur moyenne des options attribuées a été estimée au moyen du modèle Black-Scholes, et selon les hypothèses présentées dans le tableau suivant.

Au 31 janvier 2019, 124 962 options d'achat d'actions étaient en cours dans le cadre de l'ancien régime d'options d'achat d'actions (124 962 options d'achat d'actions au 31 octobre 2018).

Nouveau régime d'options d'achat d'actions

En décembre 2018, la Banque a créé le nouveau régime d'options d'achat d'actions pour remplacer l'ancien régime d'options d'achat d'actions. Le nouveau régime d'options d'achat d'actions sera soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, le 9 avril 2019. Les modalités du nouveau régime d'options d'achat d'actions régiront les options d'achat d'actions attribuées par le conseil d'administration le 4 décembre 2018 décrites ci-après. Advenant que les actionnaires n'approuvent pas le nouveau régime d'options d'achat d'actions, cette attribution serait annulée immédiatement.

Les dirigeants, les membres de la haute direction et d'autres employés de la Banque ou de ses filiales sont admissibles à participer au nouveau régime d'options d'achat d'actions. Aux termes de ce régime, le prix d'exercice des options d'achat d'actions ordinaires ne peut pas être inférieur à la valeur marchande des actions de la Banque à la date d'attribution. Les droits des options d'achat d'actions attribuées seront acquis à 50 % après trois ans et le reste, après quatre ans, et les options peuvent être exercées en tout temps sur une période maximale de dix ans après leur attribution. La Banque avait réservé 1 666 000 actions ordinaires aux termes de ce nouveau régime d'options d'achat d'actions, et de ce nombre, 1 282 674 étaient encore disponibles au 31 janvier 2019.

Le 4 décembre 2018, la Banque a attribué 383 326 options d'achat d'actions ayant un prix d'exercice de 38,97 \$ aux termes de ce nouveau régime d'options d'achat d'actions. Conformément aux indications comptables applicables, la juste valeur des options sera ajustée une fois l'approbation des actionnaires obtenue le 9 avril 2019. La juste valeur des options d'achat d'actions de 7,72 \$ a été préliminairement estimée au moyen du modèle Black-Scholes, et selon les hypothèses présentées dans le tableau ci-dessous.

L'information relative au nombre d'options en cours se présente comme suit. Aucune de ces options ne pouvait être exercée.

	Au 31 janvier 2019	Au 31 octobre 2018
Nombre d'options d'achat d'actions en cours en vertu de l'ancien régime d'options d'achat d'actions	124 962	124 962
Nombre d'options d'achat d'actions en cours en vertu du nouveau régime d'options d'achat d'actions	383 326	s. o.

Les hypothèses liées aux évaluations des options d'achat d'actions sont les suivantes :

	Attribuées en 2019	Attribuées en 2018
Taux d'intérêt sans risque	1,80 %	2,05 %
Durée prévue des options	8 ans	8 ans
Volatilité prévue	20 %	20 %
Rendement de l'action prévu	5,20 %	5,20 %

Régime d'unités d'actions de performance

Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2018, la Banque a modifié les caractéristiques de son régime d'unité d'actions de performance à l'intention des membres admissibles de la haute direction. Tous les droits aux nouvelles unités d'actions de performance s'acquiescent sur trois ans, sans garantie qu'un nombre minimal de droits seront acquis. Le nombre de droits à des unités pouvant être acquis sera fondé sur le rendement total pour les actionnaires de la Banque par rapport à la moyenne d'un groupe d'institutions financières canadiennes et sur le rendement des capitaux propres ajusté de la Banque en regard du rendement prévu. Au cours de la période d'acquisition des droits, les équivalents de dividendes s'accumulent en faveur des participants sous forme d'unités d'actions additionnelles. Toutes les unités d'actions de performance sont réglées en trésorerie à la juste valeur à la date d'échéance. Il existe une version différée du régime en vertu de laquelle le paiement est effectué à la date à laquelle l'emploi du participant prend fin plutôt qu'au terme de la période de trois ans.

Au cours du premier trimestre 2019, la Banque a attribué 130 620 nouvelles unités d'actions de performance à un prix de 40,88 \$ chacune. Les droits à ces unités s'acquiescent en décembre 2021 et sous réserve de la satisfaction des critères susmentionnés.

10. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS (SUITE)

Régimes d'unités d'actions restreintes

Au cours du premier trimestre 2019, en vertu du régime d'unités d'actions restreintes, les primes annuelles de certains employés s'établissant à 1,9 million \$ ont été converties en 45 451 unités d'actions restreintes dont les droits étaient entièrement acquis. Parallèlement, la Banque a également attribué 152 544 unités d'actions restreintes supplémentaires évaluées à 40,88 \$ l'unité dont les droits seront acquis en décembre 2021.

Au cours du premier trimestre 2019, en vertu du régime d'unités d'actions restreintes à l'intention d'employés du secteur Marché des capitaux, les primes annuelles de certains employés s'établissant à 1,4 million \$ ont été converties en 33 057 unités d'actions restreintes dont les droits étaient entièrement acquis. L'employeur ne cotise pas à ce régime, et un tiers des unités d'actions restreintes est racheté en décembre à chacune des trois premières dates d'anniversaire de l'attribution.

Charge liée aux régimes de rémunération fondée sur des actions et passif connexe

Le tableau suivant présente la charge liée aux régimes de rémunération fondée sur des actions, déduction faite de l'incidence des opérations de couverture connexes.

	Pour les trimestres clos les		
	31 janvier 2019	31 octobre 2018	31 janvier 2018
Charge découlant de la rémunération fondée sur des actions	7 406 \$	(1 818) \$	(3 714) \$
Incidence des couvertures	(2 362)	3 928	4 898
	5 044 \$	2 110 \$	1 184 \$

Afin de réduire la variabilité de la charge liée aux régimes de rémunération fondée sur des actions, la Banque conclut des swaps de rendement total avec des tiers dont la valeur est liée au cours de l'action de la Banque. Les variations de la juste valeur de ces instruments dérivés compensent partiellement la charge liée au régime de paiement fondé sur des actions relative aux variations du cours de l'action de la période au cours de laquelle les swaps sont en vigueur.

Au 31 janvier 2019, la valeur comptable du passif lié aux régimes réglés en trésorerie était de 38,0 millions \$ (33,4 millions \$ au 31 octobre 2018). La valeur intrinsèque du total du passif lié aux droits et unités acquis entièrement s'établissait à 25,4 millions \$ au 31 janvier 2019 (20,7 millions \$ au 31 octobre 2018).

11. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Charge au titre des avantages postérieurs à l'emploi

La charge totale comptabilisée pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi se présente comme suit :

	Pour les trimestres clos les		
	31 janvier 2019	31 octobre 2018	31 janvier 2018
Régimes de retraite à prestations définies	3 461 \$	4 283 \$	4 331 \$
Régimes de retraite à cotisations définies	2 030	1 997	1 925
Autres régimes	218	(841)	219
	5 709 \$	5 439 \$	6 475 \$

12. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base et dilué par action se présente comme suit.

	Pour les trimestres clos les		
	31 janvier 2019	31 octobre 2018	31 janvier 2018
Résultat par action – de base			
Résultat net	40 256 \$	50 801 \$	59 747 \$
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les taxes applicables	3 257	3 253	4 279
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	36 999 \$	47 548 \$	55 468 \$
Résultat par action – de base			
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	42 114	42 023	39 459
Résultat par action – de base	0,88 \$	1,13 \$	1,41 \$
Résultat par action – dilué			
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	36 999 \$	47 548 \$	55 468 \$
Résultat par action – dilué			
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	42 114	42 023	39 459
Options d'achat d'actions dilutives (en milliers)	19	—	—
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	42 133	42 023	39 459
Résultat par action – dilué	0,88 \$	1,13 \$	1,41 \$

Aucune transaction visant les actions ordinaires ou les actions ordinaires potentielles exigeant le retraitement du résultat par action n'a été réalisée entre la date de clôture et la date à laquelle les présents états financiers consolidés ont été dressés.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS – JUSTE VALEUR

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. La meilleure indication de la juste valeur des instruments financiers correspond au cours du marché établi par une source indépendante pour le même instrument sur un marché actif lorsque celui-ci est disponible. Sinon, la juste valeur est évaluée au moyen de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données d'entrée observables pertinentes et minimisent celle des données d'entrée non observables. Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie de la juste valeur d'après la nature des données servant à l'évaluation (niveau 1, 2 ou 3). Des renseignements supplémentaires sur la hiérarchie de la juste valeur et les méthodes d'évaluation utilisées par la Banque pour évaluer la juste valeur des instruments financiers figurent à la note 22 des états financiers consolidés annuels audités de 2018. Aucun changement de méthode d'évaluation de la juste valeur n'a été réalisé au cours de la période.

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans les états financiers sont classés au niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur, sauf des valeurs mobilières de 349,5 millions \$ qui sont classées au niveau 1 au 31 janvier 2019 (335,1 millions au 31 octobre 2018). Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et classés au niveau 3 ne sont pas significatifs. Aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 de la hiérarchie n'a été réalisé au cours de la période.

14. REVENU D'INTÉRÊT ET DE DIVIDENDES SUR VALEURS MOBILIÈRES

Le revenu d'intérêt et de dividendes sur certaines valeurs mobilières pour le trimestre clos le 31 janvier 2019 se présente comme suit.

	Pour le trimestre clos le
	31 janvier 2019
Revenu d'intérêt – titres d'emprunt	
Au coût amorti	14 153 \$
À la JVAERG	852 \$
Revenu de dividendes – titres de capitaux propres	3 788 \$

15. PASSIFS ÉVENTUELS

Dans le cours normal de leurs activités, la Banque et ses filiales font l'objet de diverses procédures (réclamations, actions) juridiques et réglementaires. Ces procédures concernent notamment des actions collectives qui touchent de nombreuses autres institutions financières et se rapportent à des charges imputées aux cartes de crédit et aux comptes bancaires, ainsi que les frais pour remboursement anticipé de prêt hypothécaire et d'autres réclamations à l'égard de la gestion de portefeuilles par des fiduciaires et des contre-demandes de clients par suite d'actions en recouvrement des prêts de la Banque. Même s'il est par nature difficile de prédire l'issue de ces procédures judiciaires, à la lumière de nos connaissances actuelles et après consultation de nos conseillers juridiques, nous ne prévoyons pas que l'issue de ces affaires aura des répercussions négatives importantes sur nos états financiers consolidés. Par contre, l'issue de ces affaires, individuellement ou collectivement, pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats d'exploitation pour une période donnée.

16. CHARGES DE RESTRUCTURATION

Le tableau qui suit présente la variation de la provision pour charges de restructuration, qui est incluse au poste Autres passifs dans le bilan consolidé.

	Pour les trimestres clos les	
	31 janvier 2019	31 janvier 2018
Solde au début de la période	4 754 \$	9 411 \$
Charges de restructuration engagées au cours de la période	2 006	918
Paiements effectués au cours de la période	(2 170)	(2 414)
Solde à la fin de la période	4 590 \$	7 915 \$

Les charges de restructuration encourues au cours du trimestre clos le 31 janvier 2019 découlent de l'optimisation des activités des Services aux particuliers de la Banque ainsi que de la réorganisation des activités de courtage de détail effectuée au premier trimestre 2019.

17. ÉVÉNEMENT SUBSÉQUENT

Dans le cadre de l'initiative stratégique visant à optimiser et à simplifier les activités des Services aux particuliers, à la fin de février, la décision a été prise de rationaliser certaines fonctions administratives, liées principalement au soutien aux Services aux particuliers, et de compléter la transformation de toutes les succursales restantes au modèle offrant uniquement des conseils d'ici la fin de l'année. En conséquence, des coûts supplémentaires devraient être engagés au cours des 12 prochains mois au fur et à mesure de la mise en œuvre des modifications.

RENSEIGNEMENTS AUX ACTIONNAIRES

Bureaux corporatifs

Montréal
1360, boul. René-Lévesque Ouest
Bureau 600
Montréal (Québec) H3G 0E5
www.blcgf.ca

Toronto
199 Bay Street
Bureau 600
Toronto (Ontario) M5L 0A2
www.blcgf.ca

Bureau de l'ombudsman

1360, boul. René-Lévesque ouest
Bureau 600
Montréal (Québec) H3G 0E5
ombudsman@blcgf.ca
Tél. : 514 284-7192
ou 1 800 479-1244

Agent des transferts et registraire

Services aux investisseurs
Computershare Inc.
1500, boul. Robert-Bourassa
Bureau 700
Montréal (Québec) H3A 3S8
service@computershare.com
Tél. : 514 982-7888
ou 1 800 564-6253

Changement d'adresse et autres renseignements

Les actionnaires sont priés de communiquer tout changement d'adresse à l'agent des transferts de la Banque. Pour toute autre demande ou question, veuillez communiquer avec le Secrétariat corporatif en écrivant à secretariat.corporatif@blcgf.ca ou en téléphonant au 514 284-4500, poste 40448.

Service de dépôt direct

Les actionnaires de la Banque, qui le désirent peuvent faire déposer les dividendes qui leur sont distribués directement dans un compte issu de toute institution financière membre de l'Association canadienne des paiements, en avisant par écrit l'agent des transferts.

Investisseurs et analystes

Les investisseurs et analystes peuvent communiquer avec le secteur Relations avec les investisseurs de la Banque en écrivant à relations.investisseurs@blcgf.ca ou en téléphonant au 514 284-4500, poste 40452.

Médias

Les journalistes peuvent communiquer avec le Bureau de la direction en écrivant à media@blcgf.ca ou en téléphonant au 514 284-4500, poste 40019.

Médias sociaux



Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions
La Banque offre aux détenteurs canadiens de ses actions ordinaires et privilégiées de participer à son régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions, lequel leur permet d'acquérir des actions ordinaires de la Banque sans payer de commission ou de frais d'administration. L'acquisition d'actions ordinaires par les participants canadiens s'effectue au moyen du réinvestissement des dividendes en espèces versés sur les actions qu'ils détiennent, ou bien en effectuant des versements facultatifs en espèces d'un montant minimal de 500 \$ par versement, jusqu'à concurrence de 20 000 \$ sur chaque période de 12 mois se terminant le 31 octobre.

Pour de plus amples renseignements, les actionnaires sont priés de communiquer avec l'agent des transferts de la Banque, Société de fiducie Computershare du Canada, à l'adresse

INSCRIPTION BOURSIÈRE ET DATES DE CLÔTURE DES REGISTRES ET DE PAIEMENT DES DIVIDENDES

Les actions ordinaires et les actions privilégiées décrites ci-dessous sont inscrites à la bourse de Toronto.	CODE CUSIP / SYMBOLE BOURSIER	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES*	DATE DE VERSEMENT DES DIVIDENDES*	
Actions ordinaires	51925D 10 6 LB	Premier jour ouvrable de :		
		janvier	1 ^{er} février	
		avril	1 ^{er} mai	
		juillet	1 ^{er} août	
		octobre	1 ^{er} novembre	
Actions privilégiées	Série 13	51925D 82 5 LB.PR.H	7 mars	15 mars
	Série 15	51925D 79 1 LB.PR.J	7 juin	15 juin
			7 septembre	15 septembre
			7 décembre	15 décembre

* Sous réserve de l'approbation du conseil d'administration.